

Guide méthodologique pour l'évaluation des CEQ 2030

Guide réalisé par le Pôle ressources, à partir de la capitalisation d'ateliers réalisés en partenariat avec la Préfecture du Val-d'Oise et les collectivités concernées par la politique de la ville.

Pôle Ressources
Ville et développement social

Le **Pôle ressources ville et développement social**, centre de ressources politique de la ville de l'ouest francilien (Hauts-de-Seine, Val-d'Oise, Yvelines), est un facilitateur au service des acteur·rices du développement des quartiers populaires et des territoires. L'association exerce une mission de qualification, d'information et de mise en réseau auprès des professionnel·les, acteur·rices de la société civile (tels que les conseils citoyens) et élu·es de l'ouest francilien, dans les domaines du développement social et territorial.

Document édité par le **Pôle ressources ville et développement social** en octobre 2026.

Direction de la publication : **Guillaume Dejardin, Caroline Dumand**

Direction de la rédaction : **Paul Bertrand, Guillaume Dejardin**

www.lepoleressources.fr

ÉDITO DE LA PRÉFÈTE DÉLÉGUÉE POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES DU VAL- D'OISE

Les contrats de ville « Engagements Quartiers 2030 » portent une ambition collective : agir durablement en faveur de l'égalité dans les territoires et améliorer les conditions de vie des habitantes et des habitants des quartiers prioritaires. Cette ambition se mesure au regard des actions réalisées et des moyens mobilisés, mais elle doit aussi donner lieu à la production de résultats et de changements concrets au sein des quartiers. C'est tout l'enjeu de l'évaluation : s'ancrer dans la gestion publique pour mieux apprécier les forces et les faiblesses de nos grandes politiques d'intervention.

Notre pays se trouve à l'heure du choix, il faut donc avec lucidité questionner les actions mises en place, apprécier les résultats dans les territoires et identifier les conditions de leur réussite. L'évaluation n'est donc ni un exercice de contrôle ni une simple obligation administrative, elle constitue un outil de pilotage, de dialogue et d'amélioration continue de l'action publique.

Les contrats de ville seront en 2027 à leur mi-parcours, il s'agit donc d'un rendez-vous déterminant qui doit nous permettre de partager un premier bilan et de préparer l'évaluation finale prévue au terme des contrats. Pour autant cette démarche ne peut être pertinente que si elle est issue du croisement des données, de l'expertise des professionnels et des partenaires, mais aussi de l'expérience vécue par les habitants. Elle nous permettra ainsi de mieux comprendre les réalités locales et de voir les transformations engagées.

Réalisé par le Pôle ressources politique de la ville, qui accompagne les acteur·ices valdoisien·nes dans la mise en œuvre de cette politique publique, ce guide propose des repères et des outils adaptables aux réalités de chaque territoire. En favorisant la mise en réseau, le partage des pratiques et la capitalisation des expériences, il doit contribuer à faire vivre une culture commune de l'évaluation.

Comme l'écrivait le psychologue américain Lee Cronbach « *Ce qui est compliqué dans l'évaluation ce n'est pas de la faire, c'est de s'en servir* ». Je souhaite donc que ce guide vous soit utile dans cette démarche d'évaluation qui ne peut donc pas être considérée comme le point final du contrat de ville, mais comme un nouveau point de départ : celui d'une action mieux partagée.

C'est à cette condition que les engagements pris en faveur des quartiers prioritaires du Val-d'Oise pourront se traduire par de réelles améliorations dans la vie de leurs habitants.

Christel BONNET

Préfète déléguée pour l'égalité des chances du Val-d'Oise

ÉDITO DU PÔLE RESSOURCES VILLE ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Le Pôle ressources ville et développement social est l'un des 20 centres de ressources politique de la ville. Œuvrant sur l'ouest francilien (Hauts-de-Seine, Val-d'Oise, Yvelines), il accompagne les professionnel·les, les élu·es et les acteur·rices de la société civile, dans les domaines du développement social et territorial sous l'angle de la réduction des inégalités. Il remplit pour eux une mission de qualification, d'information, de mise en réseau et d'accompagnement.

En 2025, en partenariat avec la Préfecture du Val-d'Oise, le Pôle ressources a conduit une formation-action consacrée à l'évaluation des contrats de ville « Engagements Quartiers 2030 », auprès de la diversité d'acteur·rices de la politique de la ville du département : chef·fes de projet politique de la ville des collectivités, délégué·es du préfet, services déconcentrés de l'État, Caisse d'allocations familiales, Département, Agence régionale de santé et bailleurs sociaux. Cinq demi-journées de travail - 1 webinaire et 4 ateliers - ont ainsi visé à monter en compétences autour des grands enjeux de l'évaluation, et à s'inspirer d'apports et partages d'expériences d'expert·es et de professionnel·les que nous remercions pour leur précieuse contribution au cycle :

- Temps #1 (29 avril 2025) - webinaire - regard sociologique sur l'évaluation de la politique de la ville, avec l'intervention de Thomas Kirszbaum, sociologue ;
- Temps #2 (18 juin 2025) - construire un dispositif de suivi et d'évaluation ;
- Temps #3 (19 septembre 2025) - mobiliser les acteur·rices et les habitant·es autour de l'évaluation, avec l'intervention d'Anne-Laure Hernandez, déléguée générale d'Improve ;
- Temps #4 (6 novembre 2025) - concevoir des systèmes de recueil de données, avec l'intervention de Dennis Vannier, chargé de mission Data chez RésO Villes ;
- Temps #5 (15 décembre 2025) - mener une analyse, formuler des préconisations et communiquer, avec l'intervention de Damien Gasser, chef de projet politique de la ville à la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise.

Ces temps d'échange ont permis de construire des repères communs en vue de l'évaluation à mi-parcours des CEQ 2030 qui doit se tenir en 2027. Les participant·es ont travaillé sur le sens à donner à l'évaluation, sur les questions évaluatives et les indicateurs, sur les données mobilisables et sur les conditions d'une démarche partagée utile au pilotage de l'action publique et à la coopération. La confrontation des points de vue, des métiers et des échelles d'intervention a constitué l'une des richesses de ces travaux.

Le présent guide est issu de ces travaux. Il ne constitue pas un mode d'emploi pour évaluer : chaque territoire, chaque contrat, chaque partenariat appelle une démarche

singulière. Il s'attache plutôt à donner des repères pour faciliter la conduite des travaux. L'objectif est que les évaluations deviennent de véritables espaces de production de connaissance, de réflexion collective et d'ajustement des projets mis en œuvre dans les quartiers prioritaires du Val-d'Oise.

Le guide revient d'abord sur les enjeux de l'évaluation des politiques publiques. Il propose ensuite des repères pour structurer la démarche, recueillir les données utiles, puis coconstruire la collecte, l'analyse et la formulation de préconisations. Un recueil d'outils, réutilisables localement et largement nourri des productions de la formation-action, vient compléter l'ensemble.

Bonne lecture !

Guillaume DEJARDIN

Directeur du Pôle ressources ville et développement social

Guide d'évaluation des CEQ 2030	Sommaire	Sommaire	Guide d'évaluation des CEQ 2030
SOMMAIRE			
Édito de la PDEC du Val-d'Oise	3		
Édito du Pôle ressources ville et développement social	4		
Sommaire	6		
Les enjeux de l'évaluation des politiques publiques	8		
Évaluer : pour quoi faire?	8	Analyser les résultats et l'impact	39
S'assurer de l'évaluabilité des CEQ 2030	9	Analyser la gouvernance et le pilotage du CEQ 2030	39
Structurer l'évaluation	11	Analyser les interactions entre dispositifs	40
L'évaluation, un cheminement de pensée	11	Analyser les publics bénéficiaires	40
Le périmètre et le référentiel d'évaluation	12	Formaliser des préconisations	41
La gouvernance et le pilotage de l'évaluation	13	Conclusion.....	42
Associer les habitant-es des quartiers populaires	15	Recueil d'outils.....	44
Le calendrier	15	I - Structurer une base d'indicateurs	45
Les moyens et méthodes pour mener l'évaluation	16	II - Fiche indicateurs	51
Recueillir les données utiles	18	III - Concevoir un baromètre thématique	52
Construire les questions évaluatives et identifier les données à mobiliser	19	IV - Concevoir une grille d'analyse partagée	53
Évaluer la gouvernance et le pilotage du CEQ 2030	21	V - Élaborer un recueil de témoignages	54
Évaluer les résultats et effets du CEQ 2030	22		
Qualifier la pertinence des données et identifier les enjeux méthodologiques	24		
Focus sur les échelles de collecte et d'analyse	26		
Où solliciter et recueillir la donnée?	28		
Les données INSEE	28		
Les plateformes publiques thématiques	30		
Les plateformes de données ouvertes	32		
Les appuis réglementaires pour accéder et organiser l'accès aux données	33		
Coconstruire la démarche de collecte et d'analyse des données	35		
S'accorder collectivement sur les questions évaluatives et les indicateurs	35		
Construire et récolter de la donnée de manière participative	35		
Mener une analyse collective	37		
Analyser la logique d'intervention	38		

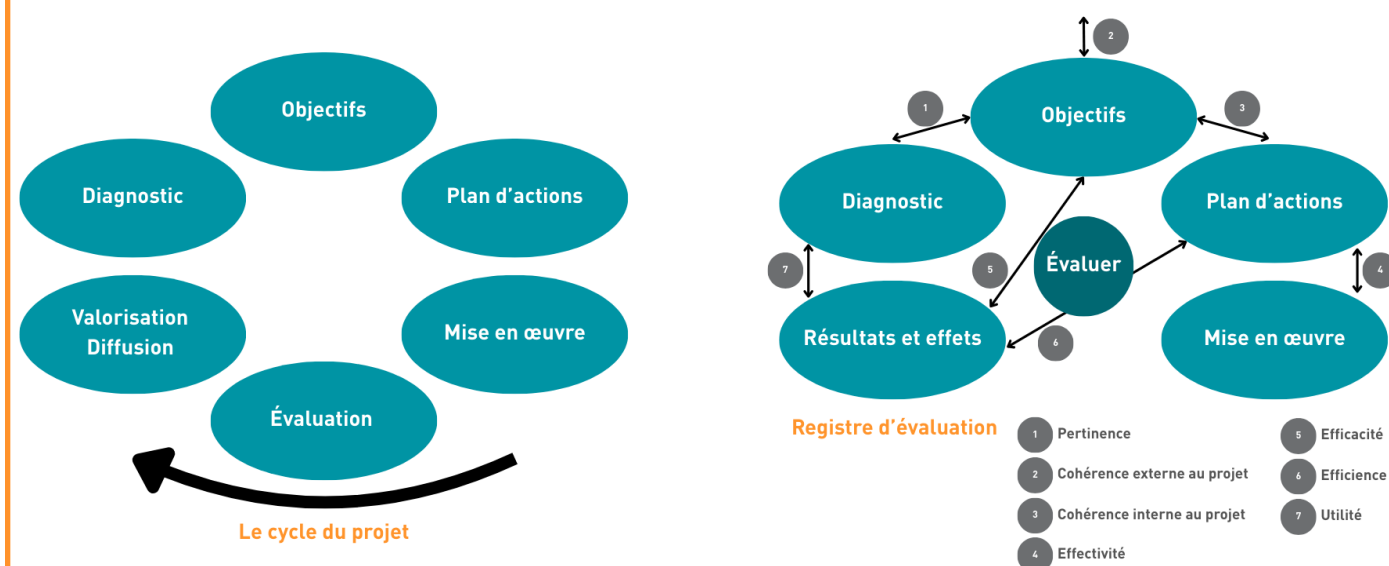
LES ENJEUX DE L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Évaluer : pour quoi faire?

L'évaluation s'est imposée progressivement comme une étape incontournable des politiques publiques et de la démarche projet, étape inscrite dans le cadre de la loi. Trois fonctions sont attribuées à l'évaluation :

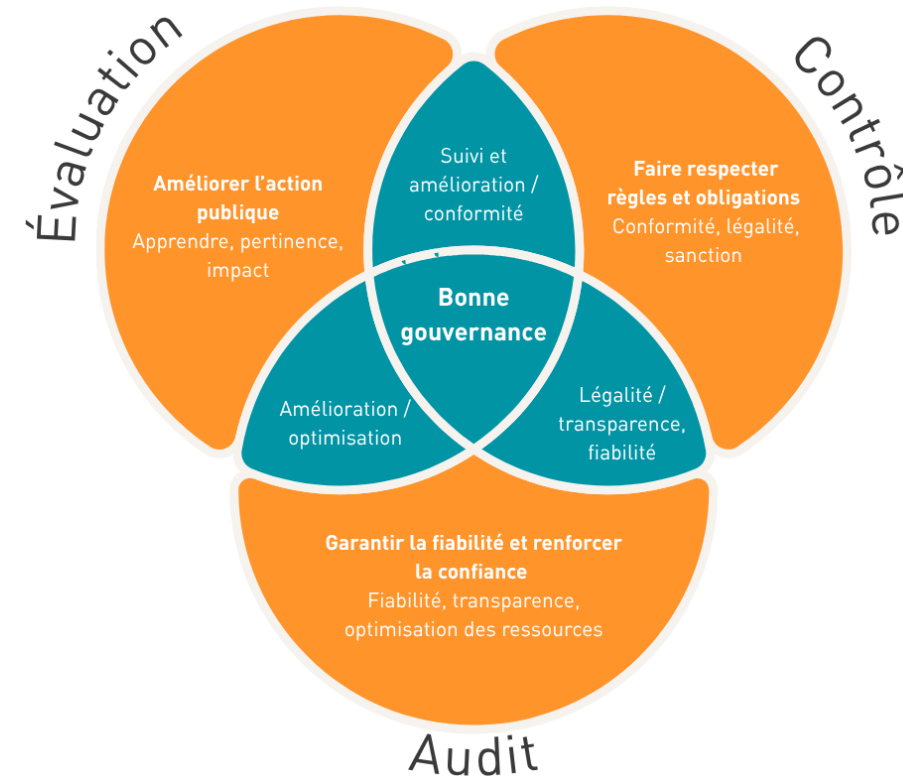
- **Cognitive** – Il s'agit de produire de la connaissance utile à celles et ceux mettant en œuvre l'action publique en s'appuyant sur des données tantôt quantitatives, tantôt qualitatives. Cette connaissance est produite au regard des objectifs formulés et des résultats obtenus, tout en s'intéressant aux processus (modalités de décision, modalités d'intervention, mobilisation partenariale...);
- **Normative** – L'évaluation formule un jugement, autrement dit une appréciation de la valeur des démarches et actions entreprises ;
- **Instrumentale** – Une démarche évaluative s'attache finalement à formuler des préconisations, en vue d'améliorer l'action publique en fonction des résultats.

Évaluer constitue dès lors un défi au regard d'écueils à surmonter puisqu'il est nécessaire de s'assurer de l'évaluabilité de la politique publique, de concevoir une démarche susceptible de produire une connaissance utile qui ne se réduise pas à l'empilement d'indicateurs, de réussir à s'accorder sur la valeur des actions entreprises et de mobiliser les résultats de l'évaluation pour réorienter l'action publique.



Au même titre que le contrôle ou l'audit, l'évaluation répond donc à des enjeux de « bonne gouvernance » des politiques publiques mais avec des finalités différentes :

- L'évaluation vise donc à **améliorer** les politiques publiques ;
- Le contrôle vise à **faire respecter** les règles et obligations ;
- L'audit vise à **garantir la fiabilité** de la gestion et à **renforcer la confiance**.



Par ailleurs, par les méthodes mises en œuvre (entretiens, reporting, élaboration de préconisations...), elles peuvent avoir des points communs amenant à la confusion. D'autre part, améliorer une politique publique en transformant ou en arrêtant des actions peut être perçu, par celles et ceux qui les mettent en œuvre comme une sanction. L'évaluation peut alors être perçue comme un contrôle. Enfin, en s'intéressant à l'efficacité et à l'efficience, l'évaluation se rapproche de l'audit, qui cherche à optimiser les résultats.

S'assurer de l'évaluabilité des CEQ 2030

Les différentes formes de contractualisation locale de la politique de la ville constituent des stratégies territoriales globales puisqu'elles visent l'articulation d'une pluralité d'actions autour d'une intention stratégique commune. Ces actions s'inscrivent de surcroît dans des champs thématiques différents : éducation, insertion, cadre de vie, santé, culture, développement économique...

Évaluer des politiques publiques de ce type nécessite d'abord de s'assurer de leur évaluabilité. Cela présuppose de disposer d'intentions stratégiques précises intégrant un diagnostic partagé, des objectifs clairement formulés, des moyens identifiés, une gouvernance et un pilotage établis et des résultats attendus. Or, ces éléments peuvent rester flous ou trop généraux, et rendre la démarche évaluative complexe voire peu pertinente.

Aussi, il convient au préalable de s'assurer de l'évaluabilité des CEQ 2030, l'évaluation pouvant constituer un moyen de repréciser ou clarifier les intentions poursuivies avant d'engager la démarche en tant que telle. Cela semble d'autant plus nécessaire dès lors qu'il est question, via l'évaluation, de déterminer l'impact produit. En effet, mesurer l'impact, autrement dit qualifier un changement revient à établir le lien entre une intention, ce qui a été mis en œuvre et les changements observés.

Exemple simplifié

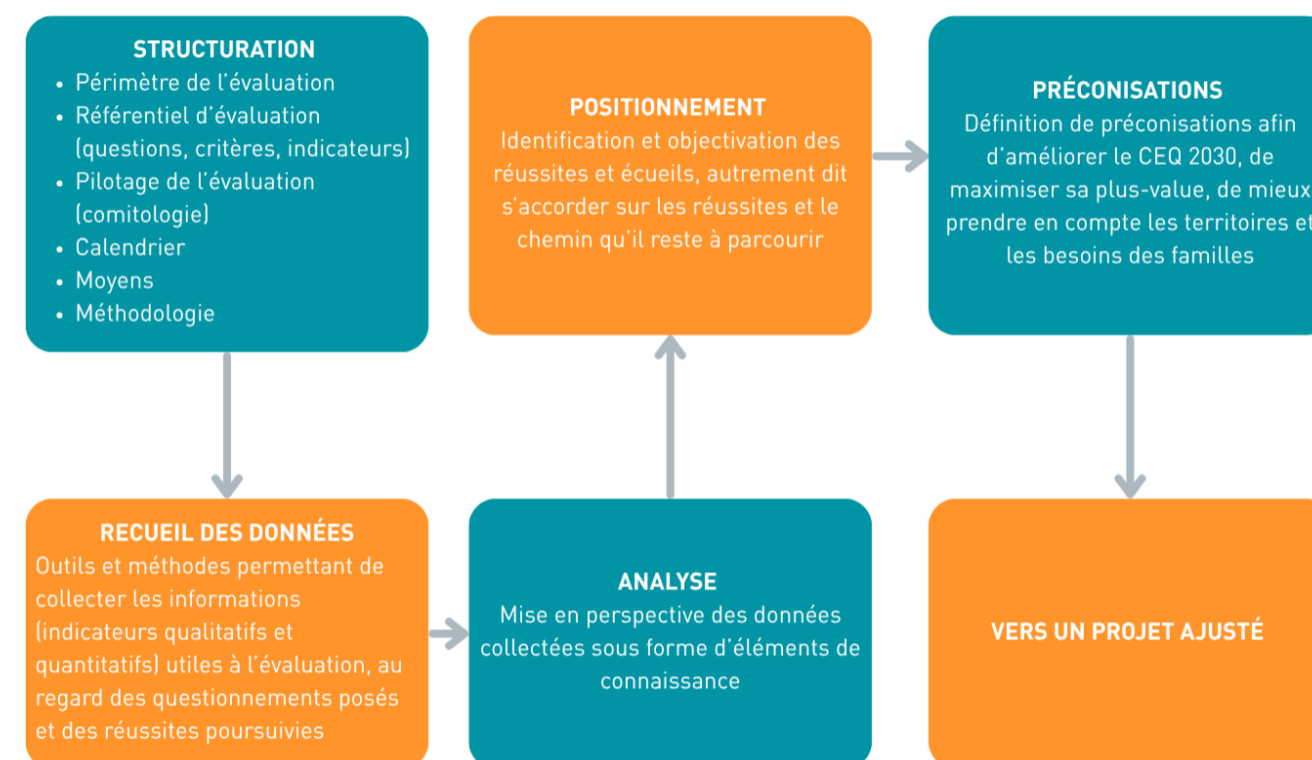
L'intention (ce qui doit changer, l'état à atteindre)	1) Amélioration de l'insertion des jeunes sans emploi ni formation
Le plan d'action (ce qu'on souhaite mettre en place pour y parvenir)	2) Mise en place d'un système de repérage et d'ateliers savoir-être et estime de soi à destination des jeunes les plus éloigné·es des institutions
Les réalisations (ce qui a effectivement été mis en place)	3) 4 sessions de 10 séances qui ont touché 40 jeunes, sans emploi ni formation, non suivies par la mission locale et orientés via le PRIJ
Les résultats (ce que cela produit)	4) Constat d'amélioration de la confiance en soi et de la remobilisation de 35 des 40 jeunes
Les impacts (ce à quoi cela a contribué, ce qui a changé)	5) 32 des 40 jeunes ont, soit trouvé un emploi (dont 3 en CDD), soit entamé une formation qualifiante.

L'analyse des résultats doit permettre la qualification de l'impact de l'action tout en la considérant dans son environnement (les objectifs du CEQ 2030, les besoins...). Au final, cela permettra de déterminer si l'action est à la hauteur des besoins, si les modalités d'action sont pertinentes ou si elles doivent être ajustées, si elle s'inscrit ou non dans une dynamique partenariale et en complémentarité avec d'autres acteur·rices...

STRUCTURER L'ÉVALUATION

L'évaluation, un cheminement de pensée

L'évaluation peut être vue comme un processus avec plusieurs étapes successives intégrant la structuration globale de la démarche, le recueil des données, l'analyse et le positionnement (attribution de la valeur) et les préconisations pour un projet ajusté.



Concevoir et mener une évaluation implique une vue globale de la démarche et de sa temporalité (2027 – évaluation à mi-parcours, 2030 – évaluation finale des CEQ 2030) et de s'attacher, en premier lieu, à bien structurer le cadre de travail.

Cette première étape, qui fait de chaque démarche d'évaluation une construction originale, est cruciale, puisqu'elle sous-tend toute la suite à travers ce qu'elle permet de définir et construire :

- **Le périmètre** - Ce sur quoi porte l'évaluation (les dispositifs, la gouvernance, les axes stratégiques, les projets de quartier, la mobilisation du droit commun...) et quelles sont les échelles prises en considération?
- **Le pilotage de l'évaluation** - Quelles sont les instances de pilotage de l'évaluation? Quels sont leurs rôles et fonctions? Qui compose ces instances?

- **Le calendrier** - Comment s'organise l'évaluation entre 2024 (signature) et 2030 (fin des contrats) en intégrant l'évaluation à mi-parcours (2027)?
- **Les moyens et ressources** - Quels sont les moyens financiers, humains, techniques disponibles/ nécessaires pour mener l'évaluation? Quelles ressources pour évaluer le CEQ 2030? Faut-il faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage?
- **Le référentiel d'évaluation** - Quelles sont les questions qui vont organiser l'évaluation? A quelles questions doit-on apporter des réponses? Quelles sont nos intentions?
- **La méthodologie de travail** - Y a-t-il des approches, des modes de faire à privilégier? Une philosophie de la démarche d'évaluation? Quel niveau d'association des habitant·es et acteur·rices locaux·ales?

Le périmètre et le référentiel d'évaluation

Sur quoi l'évaluation va-t-elle porter précisément? Le CEQ 2030 constituant une stratégie globale, il est impossible de l'évaluer de manière exhaustive et des décisions sont à prendre dès le lancement de la démarche, décisions qui engagent les pilotes du contrat. Les choix à opérer doivent être guidés par les objectifs du contrat mais également par la temporalité de l'évaluation. En 2027, c'est une évaluation à mi-parcours qui doit être menée. Les résultats obtenus ne seront vraisemblablement pas optimaux puisque la stratégie est construite sur 6 ans. Pour autant, il est possible de vérifier la pertinence des objectifs au regard de l'évolution des quartiers, la dynamique de travail, le niveau de mise en œuvre des actions, la mobilisation des moyens.

.....

• **Défi identifié :**

• La définition d'un périmètre qui prend en compte l'intérêt des différentes échelles locales : l'EPCI (échelle de signature), la ville (orientations propres), le QPV (échelle de l'action et de la transformation).

.....

Objets de l'évaluation	Intérêt	Limites
Une ou des thématiques (santé, tranquillité, éducation, transition écologique...)	Simplifie la démarche et permet d'embarquer plus facilement les partenaires concernés ainsi que les élu·es. Plus concret, tout en permettant de mettre en lumière l'articulation entre la politique de la ville et les politiques de droit commun.	Les thématiques ne sont pas toutes aussi prégnantes ou prioritaires d'un quartier à l'autre. Une thématique ne constitue pas à elle seule une intention, il apparaît nécessaire de préciser ce qui est recherché au regard du besoin constaté.

Objets de l'évaluation	Intérêt	Limites
Les axes stratégiques du CEQ 2030	Il existe un lien direct avec le contrat et donc la stratégie globale. Cela permet une approche coordonnée de l'évaluation à l'échelle de l'EPCI et une approche globale d'une politique publique qui se veut globale. Une intégration de la dimension transversale de la politique de la ville.	Cela implique un très bon niveau de coordination entre l'échelle territoriale, l'échelle communale et l'échelle du QPV. Les axes de travail des CEQ 2030 sont conséquents, il apparaît difficile de tous les évaluer.
Un ou des dispositifs mis en place	Cela permet un suivi fin de la mise en œuvre des dispositifs et de l'utilisation des moyens dédiés de la politique de la ville.	Certains dispositifs font déjà l'objet de démarche d'évaluation ad hoc. S'intéresser aux dispositifs financés par la politique de la ville risque de passer sous silence ce qui relève de la mobilisation du droit commun.
La mobilisation du droit commun	Met en lumière l'enjeu clé de la politique de la ville (cf - loi pour la ville et la cohésion urbaine) à savoir s'assurer de la bonne mise en œuvre des politiques de droit commun (État, collectivités...) dans les QPV et de l'équité territoriale.	Le droit commun reste un sujet « flou » et ne peut être pris en considération de manière globale et générale. Il semble difficile d'identifier avec précision si les publics résident ou non en QPV.
La gouvernance du CEQ 2030	Il s'agit d'interroger la dynamique générale, que ce soit au niveau de la prise des décisions, de l'association des partenaires et des habitant·es et plus largement de la manière de coopérer.	Les CEQ 2030 précisent assez peu ce qu'est une « bonne gouvernance » (voir focus gouvernance et pilotage ci-après).
Les projets de quartier	La transformation et le développement des quartiers demeurent au cœur des objectifs de la politique de la ville. Cela permet d'avoir une vue globale de l'effet de l'action publique sur le quartier.	Percevoir et mesurer le développement d'un quartier peut demander du temps. Le CEQ n'est pas uniquement la somme des QPV d'un territoire.

La gouvernance et le pilotage de l'évaluation

Mener une évaluation et maximiser sa portée instrumentale nécessite un lien étroit avec les instances de gouvernance du CEQ 2030 et un pilotage dédié. L'évaluation n'est pas une « tâche en plus » à un instant T mais bien une étape structurante et continue au service du projet défini dans le contrat.

Piloter l'évaluation n'implique donc pas forcément la création d'instances spécifiques mais plutôt l'intégration du sujet dans l'ordre du jour des débats. En cela, il s'agit également d'éviter l'inflation des espaces de travail mobilisant les mêmes partenaires pour des objectifs différents. Le suivi, l'animation et l'évaluation des contrats et dispositifs mis en œuvre sur le(s) territoire(s) peuvent constituer des points d'appui susceptibles de nourrir l'évaluation du CEQ 2030.

	Antériorité	Composition	Rôle et missions	Points de vigilance
Comité de pilotage	Instance déjà existante	Les signataires des CEQ 2030.	Valider le cahier des charges de l'évaluation (dont les moyens afférents à la démarche) Impulser la démarche (mobilisation des services et partenaires) Acter des résultats Valider les orientations et préconisations	L'évaluation sera à inscrire à l'ordre du jour.
Le comité technique ou comité partenarial	Instance souvent déjà existante	Les représentant·es techniques des signataires du CEQ 2030. Au niveau des collectivités : les coordinations locales peuvent être conviées (PAT, CLS, CTG, PRE...)	Construire le cahier des charges, dont le référentiel d'évaluation (questions, critères, indicateurs) Mobiliser les acteur·rices de terrain dans la démarche d'évaluation Préparer le COPIL Coordonner la démarche d'évaluation	Les habitant·es ont-ils-elles leur place dans cette instance ? Comment les associer ? Quelle place pour les porteurs de projet ? Leur regard est intéressant, mais ne sont-elles-ils par juges et parties?
Le comité technique ou comité partenarial restreint	Instance souvent déjà existante	Les représentant·es de l'État (délégué·es du préfet) et des collectivités (chef·fes de projet et chargé·es de mission politique de la ville)	Faire le lien entre les différentes instances Coordonner la démarche d'évaluation	
L'instance de participation des habitant·es	Instance rarement mise en place	Les représentant·es de l'État (délégué·es du préfet) et des collectivités (chef·fes de projet et chargé·es de mission politique de la ville), associations, conseils citoyens et représentant·es d'habitant·es (CMJ, conseil de quartier, amicales de locataires...)	Accueillir la perception des habitant·es sur les actions engagées Construire un jugement Émettre des propositions	Quelle articulation des paroles d'habitant·es, partenaires locaux et institutionnels ? Jusqu'où les habitant·es participent : structuration, recueil de données, analyse, jugement, préconisations ? Comment valoriser des éléments qualitatifs subjectifs ?

Associer les habitant·es des quartiers populaires¹

L'association des habitant·es et plus largement des acteur·rices locaux (associations du territoire, commerçant·es, services de proximité...) reste tout à la fois un défi politique et méthodologique et un levier, car elle permet de mobiliser le vécu de personnes ancrées au sein des quartiers.

De surcroît, l'implication habitante revêt un caractère légal (loi pour la ville et la cohésion urbaine) et s'inscrit dans la philosophie générale de la politique de la ville qui, au-delà de l'enjeu de réduction des inégalités territoriales, porte une ambition démocratique forte.

Dès lors, travailler à recueillir la perception des habitant·es, nourrir le jugement de leur point de vue et travailler avec elles et eux à la formulation des propositions d'amélioration des CEQ 2030 constitue un enjeu essentiel. Pour cela, il est possible de s'appuyer sur les conseils citoyens mais également les différentes instances de participation existant dans les territoires (conseil des jeunes, conseil des aîné·es, instances liées aux établissements scolaires, conseils de quartier, amicales de locataires, collectifs liés aux diagnostics en marchant...). L'association des habitant·es dans le cadre de l'évaluation constitue donc également l'occasion d'associer les services et acteur·rices en charge de faire vivre des instances de participation citoyenne.

Enfin, la mobilisation des habitant·es peut également s'imaginer à travers des espaces plus informels, lors de temps forts susceptibles de réunir des bénéficiaires des actions engagées dans le cadre du CEQ 2030.

Vigilance

Associer les habitant·es implique d'exclure toute forme d'instrumentalisation et donc la construction de dispositifs d'échanges permettant l'expression égale de toutes et tous. En cela les outils et méthodes dites d'intelligence collective ou liées à l'éducation populaire constituent des points d'appui importants.

Le calendrier

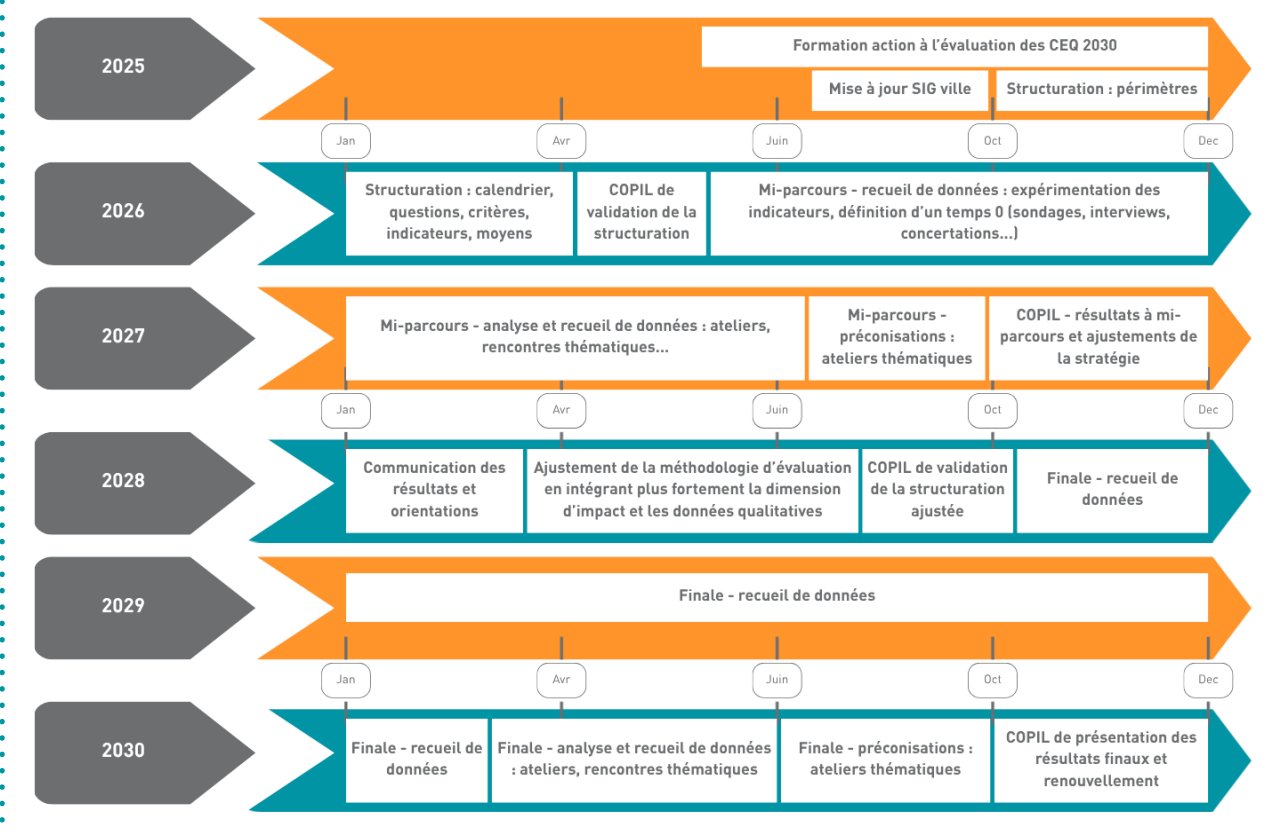
Structurer la démarche d'évaluation implique la conception d'un calendrier pensé à court, moyen (2027) et long (2030) termes. Le calendrier présenté ci-après propose des repères temporels à réinvestir et ajuster en fonction des réalités et dynamiques locales.

1. Pour aller plus loin : Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine - Article 1^{er} : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORF-TEXT000028636804>. Voir également le rapport Mechmache - Bacqué : <https://www.banquedesterritoires.fr/le-rapport-bacque-mechmache-trace-les-contours-dun-empowerment-la-francaise>.

Cette temporalité est par ailleurs à considérer à l'aune :

- Des élections communales et intercommunales : l'évaluation constitue un levier intéressant pour acculturer les nouveaux-elles élu-es et intégrer de nouvelles orientations dès 2027.
- Des moyens mobilisables pour mener les travaux (ingénierie interne, AMO : cabinet, laboratoire universitaire...).

Proposition de repères temporels pour la conduite de l'évaluation des CEQ 2030 :



Les moyens et méthodes pour mener l'évaluation

Les territoires disposent de moyens (ingénierie, capacité à recourir à un prestataire) très hétérogènes. Par ailleurs des ressources sont mobilisables et/ou mutualisables afin de mener l'évaluation et concevoir une approche adaptée aux réalités locales.

Moyens disponibles pour évaluer		Ressources disponibles	Modalités à privilégier
Financiers	Humains		
Mobilisation du BOP 147 Crédits mobilisés pour l'évaluation et/ou la mobilisation des habitant-es dans la démarche évaluative. Financements de concertations	En charge du CEQ 2030 > Chef-fes de projet et chargé-es de mission politique de la ville (EPCI, ville) > Délégué-e du préfet (Préfecture)	Les bilans annuels de la politique de la ville Les bilans des actions financées	Recherche d'éléments qualitatifs > Concertation avec les partenaires > Concertation avec les habitant-es > Utilisation de questionnaires ou sondages > Entretiens collectifs > Interviews
ATFPB Financements d'enquêtes de satisfaction ou de concertations	Partenaires du CEQ 2030 > Les institutions signataires (CAF, ARS, département, bailleurs sociaux, services déconcentrés de l'État et de proximité...) > Les services de droit commun des collectivités (en charge des stratégies locales ou en lien avec les publics : CLS, CLSPD, PAR, développement économique et emploi, centres sociaux, jeunesse, sport, culture...) > Les porteurs de projets	Les bilans d'activité et données quantitatives des partenaires (activité de droit commun) : France Travail, Maisons France Service... Les bilans / évaluations des services des collectivités : projets sociaux de territoire, CLS... Les bilans / évaluations de l'utilisation de l'ATFPB et de la GUSP, les enquêtes des OPH	Mutualiser les forces > Conjuguer l'évaluation du CEQ 2030 (outillage, suivi longitudinal, concertation...) avec les autres démarches d'évaluation locale. Ex. CEQ 2030 (projet de quartier), projet social du territoire, démarche de GUSP
Technologiques Intelligence artificielle Production d'analyse et traitement de données importantes - vigilance toutefois au traitement de certaines données confidentielles	Autres ressources > Centre de ressources politique de la ville (Pôle ressources) > Cabinets conseil > Les observatoires locaux > L'ONPV > Data analysts	Capacité à mobiliser les habitant-es, regard sur le territoire Éléments de méthode, analyse de données, regard externe Bases de données statistiques pour contextualiser les besoins (cf. partie "où solliciter et recueillir la donnée")	Concevoir des outils et démarches pérennes > Structurer une observation, analyse des actions financées en utilisant les bilans de porteurs de projet > Création d'outils de suivi des dispositifs (GUSP...) permettant de décrire un avant et un après
			Rechercher la transversalité > Structurer l'évaluation à partir d'une thématique transversale, et non trop spécifique

RECUEILLIR LES DONNÉES UTILES

La **donnée** (ou « data ») est le résultat d'observations ou d'expériences, faites délibérément ou à l'occasion d'autres tâches, et soumis aux méthodes statistiques (Larousse).

C'est une information brute :

- La méthodologie utilisée pour la collecter influe sur les résultats observés et sur l'analyse qui peut en être faite ;
- Les informations peuvent être collectées dans le cadre du travail d'évaluation, ou issues de démarches menées par ailleurs ;
- La donnée nécessite un traitement rigoureux pour en tirer des résultats et interprétations fiables.

Un système de recueil de la donnée fluide et bien maillé permet de **tendre vers une observation exhaustive et de s'affranchir des contraintes de temps**. Bien souvent, les résultats obtenus permettent d'**argumenter ou d'identifier des résultats ou impacts** en permettant la mesure ou l'estimation. L'analyse des données permet de **mettre en lumière des évolutions qui ne seraient pas identifiables autrement**. Par ailleurs, le **croisement de données complémentaires permet de participer à produire une analyse sur des questions complexes ou transversales**.

Un **indicateur** est l'analyse d'une donnée ou d'une agrégation de données utile pour l'observation, l'évaluation ou la mesure d'impact. Il donne du sens à la donnée en la mettant en lien avec des critères ou questions évaluatives. Un indicateur peut être quantitatif ou qualitatif.

Il existe plusieurs types d'indicateurs, dont l'utilité diffère selon la finalité de l'analyse menée. Ces types rendent compte de la diversité des aspects qui peuvent être étudiés dans le cadre de l'évaluation :

- **Des indicateurs de contexte**, qui mesurent des facteurs externes sur lesquels les acteur·rices n'ont pas de prise directe et qui peuvent influencer le projet. Ex. nombre d'emplois ouvriers sur le territoire ;
- **Des indicateurs de moyens ou de ressources**, qui mesurent les ressources mobilisées pour la réalisation du projet. Ex. budget alloué à l'axe accès aux droits du CEQ 2030 ;
- **Des indicateurs de processus** (manière de travailler, animer, piloter

les démarches), qui mesurent la qualité et l'efficacité de la gouvernance. Ex. nombre de partenaires présents aux COPIL, participation des habitant·es aux réunions publiques...

- **Des indicateurs d'activité**, qui quantifient le volume d'actions réalisées, sans considération de leur qualité ou de leur impact. Ex. nombre de sessions de sensibilisation au harcèlement menées dans les écoles ;
- **Des indicateurs de résultats**, qui mesurent les effets directs et

immédiats du projet. Ex. nombre de droits sociaux ouverts, délai moyen d'enlèvement des véhicules épaves...

- **Des indicateurs de performance**, qui évaluent l'efficacité et l'efficience du projet par rapport à ses objectifs initiaux. Ex. taux de réalisation des projets, effet levier des

financements politique de la ville (1€ d'argent public permet de produire X€ d'action de terrain) ;

- **Des indicateurs d'impact**, qui mesurent les changements durables induits par le projet, souvent à moyen ou long terme. Ex. évolution du sentiment d'insécurité, évolution de l'image du quartier...

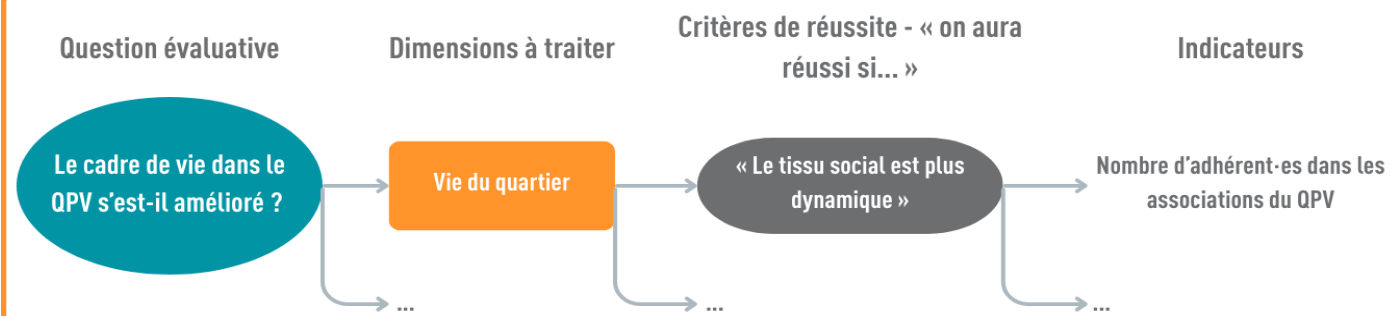
Construire les questions évaluatives et identifier les données à mobiliser

Le référentiel d'évaluation constitue la base de la réflexion pour l'identification de données à mobiliser pour la construction d'indicateurs. En définissant le périmètre de l'évaluation (ce qui va, ou non, être évalué), il dresse un certain nombre d'interrogations à traiter, les questions évaluatives, ainsi que les moyens alloués à l'évaluation.

Évaluer le CEQ 2030 implique d'identifier les sujets à investiguer, et donc les renoncements à opérer car il ne sera pas possible de tout évaluer. De surcroît, le résultat ne dépend pas toujours exclusivement des actions menées dans le cadre du CEQ 2030, il convient donc de clarifier au mieux ce que cherche à apporter la politique de la ville (**l'intention précise**) par sa démarche de travail et ses moyens d'intervention.

En matière de **cadre de vie** par exemple, l'objectif du CEQ 2030 doit-il être l'augmentation du nombre d'associations? du nombre de leurs adhérent·es? un renforcement de la propreté (initialement action de droit commun)? une augmentation de la végétalisation?

Afin de structurer la pensée et l'organisation du travail d'évaluation, il est important de partir de la question évaluative, d'identifier les dimensions qu'elle recouvre, de définir les réussites poursuivies (**critères de réussite**). L'identification des critères de réussite permet ensuite d'identifier les indicateurs à construire pour répondre aux questions évaluatives. Enfin, il convient de définir, pour chacun des indicateurs mobilisés, les outils de collecte à mettre en place.



	Définition	Visée	Matrice d'élabora- tion du référentiel
Question éva- lative	C'est une formulation explicite d'un enjeu sur lequel l'évaluation doit porter un jugement argumenté.	Ce que l'on cherche à juger.	Le CEQ 2030 a-t-il permis de...
Dimensions d'analyse	C'est la décomposition de la question évaluative en sous-enjeux : quels sont les éléments constitutifs de l'enjeu à évaluer ?	Les bases sur lesquelles le jugement évaluatif va être fondé.	Les éléments suivants doivent être pris en compte afin de répondre à la question...
Critères de réussite	Ils ont une dimension normative qui permet de juger si la réponse à la question évaluative est satisfaisante. Ils aident à préciser ce qui a bien marché et ce qui a moins bien fonctionné. Autrement dit, ils répondent à la question : sur quelles bases va-t-on juger ?	Ce qui définit la réussite.	Nous pourrions répondre oui à la question si nous avons réussi à...
Indicateurs	C'est une information quantitative ou qualitative permettant d'apprécier concrètement un critère. Ils répondent à la question : comment va-t-on observer et mesurer le critère ?	Ce qui permet d'observer.	Les informations suivantes nous permettront d'objectiver notre analyse...
Outils de collecte	Les outils (tableaux de reporting, questionnaires, entretiens...) qui vont permettre de réunir les informations nécessaires à l'analyse.	Ce qui permet de documenter.	Pour les réunir nous aurons besoin de...

De manière générale, l'**articulation entre indicateurs quantitatifs et qualitatifs doit être recherchée**, car elle permet une analyse plus complète et argumentée – il est courant que les éléments qualitatifs viennent renforcer, expliquer ou nuancer les données quantitatives. La recherche d'indicateurs doit donc aussi **tenir compte de leur complémentarité** afin de pouvoir nuancer et expliquer les observations effectuées.

Par ailleurs, pour une analyse rigoureuse, les indicateurs doivent s'inscrire dans un temps long permettant d'objectiver et de confirmer des tendances de court terme. Leur collecte et leur analyse implique la mise en place d'un système de suivi.

La **matrice SMART** définit un certain nombre de critères à privilégier pour la définition d'indicateurs pertinents :

➤ **Spécifiques** - ils doivent être en lien direct avec l'objectif ou la réussite poursui-

vie et ne pas être trop généraux ;

➤ **Mesurables** - un objectif mesurable est quantifié ou qualifié. La définition d'un seuil est nécessaire afin de déterminer le niveau ou le résultat à atteindre et de déterminer dans quelle mesure le projet répond à ses objectifs.

Elle permet aussi d'articuler les indicateurs disponibles avec les objectifs fixés, qui doivent être :

- **Ambitieux** - l'objectif doit être suffisamment ambitieux pour être motivant ;
- **Réalistes** - l'objectif défini doit rester réaliste et atteignable afin d'en favoriser l'acceptation par les acteur·rices et ne pas être source de démotivation ;
- **Temporellement définis** - à l'image d'un projet ou d'une action, il s'agit de s'accorder sur la temporalité de réalisation de l'objectif, ce qui définit la régularité à laquelle observer les évolutions.

Évaluer la gouvernance et le pilotage du CEQ 2030

Qu'est ce qu'une bonne gouvernance et un bon pilotage ? Il n'existe pas réellement de définition unanime de la « bonne gouvernance » mais différentes dimensions à explorer au regard des enjeux relatifs à la politique de la ville (loi pour la ville et la cohésion urbaine) qui mettent en exergue les sujets de coopération, de mobilisation de l'action publique en direction des QPV ou encore de participation des habitant·es.

Proposition de 6 dimensions à interroger dès l'évaluation à mi-parcours :

➤ Clarté stratégique et alignement

Points à analyser	Indicateurs à mobiliser
La clarté, la hiérarchisation et le partage des objectifs La clarté des changements attendus et des modalités pour y parvenir L'adéquation entre les objectifs et le diagnostic Le niveau d'articulation avec les autres dispositifs (droit commun, sectoriels...)	Existence d'un cadre stratégique formalisé et clair Cohérence entre diagnostic, priorités et plan d'action Alignement budgétaire avec les priorités affichées

➤ Pilotage opérationnel et gestion de projet

Points à analyser	Indicateurs à mobiliser
L'existence d'une ingénierie dédiée La planification et le respect des calendriers Le suivi budgétaire	Mise en œuvre d'outils de suivi Fréquence des revues de projet Taux de réalisation des actions Capacité d'ajustement

Guide d'évaluation des CEQ 2030

Recueillir les données utiles

Architecture institutionnelle et répartition des rôles

Points à analyser	Indicateurs à mobiliser
La clarté des responsabilités entre les signataires L'existence d'instances de décision formalisée La capacité d'arbitrage et d'ajustement La lisibilité pour les partenaires	Délimitation explicite des rôles Taux de redondance ou de chevauchement des espaces décisionnels Délais de prise de décision et/ou de réorientation Niveau d'appropriation

Coordination transversale

Points à analyser	Indicateurs à mobiliser
La qualité du travail interacteur-rices, interservices (coopération, confiance, efficacité) La coordination entre partenaires institutionnels et opérationnels (services de proximité, opérateurs, associations...) La transparence et la lisibilité	Niveau de coopération et de confiance Niveau d'interconnaissance Qualité des acteur-rices engagé-es et durée d'engagement Mécanismes de résolution des blocages Niveau d'articulation et de complémentarité des actions entre elles Niveau de communication sur les objectifs, résultats, moyens mobilisés...

La participation et l'implication des habitant-es

Points à analyser	Indicateurs à mobiliser
Les modalités de participation des habitant-es La diversité sociologique des participant-es La capacité à transformer la participation en décisions concrètes	Taux de participation Nature des espaces de participation Suivi de la prise en compte des décisions

Pilotage par les résultats

Points à analyser	Indicateurs à mobiliser
L'existence d'indicateurs de résultats La capitalisation des expériences Les mécanismes d'apprentissage collectif L'utilisation des données pour décider	Nombre d'indicateurs de résultats Fréquence de capitalisation Nombre d'espaces de travail collectif Suivi de la prise en compte des décisions

Évaluer les résultats et effets du CEQ 2030

Là encore, il n'y a pas de définition générale des résultats à atteindre dans le cadre des CEQ 2030 : ils dépendent des objectifs et ambitions définies localement. Néanmoins, un certain nombre de questions ressortent souvent. Pour chaque question évaluative définie, il est important d'interroger son intérêt et les limites qu'elle peut poser.

Recueillir les données utiles

Questions évaluatives	Intérêts	Limites pressenties	Points de vigilance
Est-ce que le CEQ 2030 a contribué à augmenter le taux d'activité des 18-25 ans issus-es des QPV ?	C'est un indicateur pour lequel l'écart entre les QPV et la population générale est particulièrement important.	Nécessité de mobiliser une multitude d'acteur-rices. Le taux d'activité ne dépend pas exclusivement des politiques d'insertion, il est également lié à la précarité des publics.	Pour commencer, il est intéressant d'interroger la capacité à identifier les 18-25 ans concerné-es.
En quoi le CEQ 2030 a contribué à réduire la part des chômeur-euses dans les QPV en s'appuyant sur les dispositifs liés à l'emploi ?	Le taux de chômage est un indicateur suivi à toutes les échelles et facilement disponible.	L'évolution du taux de chômage est impactée par des éléments contextuels dépassant l'échelle locale et le pouvoir d'agir des CEQ 2030.	Il est nécessaire de bien cibler l'impact de la politique de la ville et donc sa complémentarité avec le droit commun.
Est-ce que le CEQ 2030 a contribué à réduire le décrochage scolaire ?	Dans les QPV, les situations de décrochage scolaire et de fragilité éducative des moins de 16 ans sont plus fréquentes, tandis que les taux de poursuite d'études au-delà du collège ou du lycée restent plus faibles que dans le reste du territoire.	Il est difficile d'attribuer une baisse aux seules actions du CEQ 2030 même si ses actions (repérage, prévention...) y participent. Élargir le questionnement : dans quelle mesure le CEQ 2030 y contribue ?	Nécessite une bonne coordination avec l'Éducation nationale et les missions locales.
En quoi le CEQ 2030 a contribué à accroître ou améliorer l'action en matière de promotion de la santé ?	Les problématiques de santé sont importantes au sein des QPV et l'accès aux soins d'autant plus complexe. Le sujet de la santé est transversal et permet d'interroger ce qui se développe au niveau de l'éducation, du cadre de vie, du sport, de l'alimentation...	Il est difficile de mesurer l'effet des actions sur le comportement des personnes (nutrition, tabagisme...). L'offre de soins médicaux ne dépend qu'à la marge de la politique de la ville.	C'est l'opportunité d'un questionnement commun entre le CEQ 2030 et les Contrats locaux de santé (CLS).
Le CEQ 2030 a-t-il permis d'agir efficacement sur la santé mentale des jeunes ?	La question de la santé mentale se situe au croisement d'enjeux éducatifs, d'insertion et de tranquillité publique.	Les actions du CEQ portent généralement sur du repérage, sensibilisation ou orientation, qui n'entraînent pas nécessairement d'amélioration mesurable immédiate.	Avant de mesurer l'efficacité se pose l'enjeu de la mobilisation et de la montée en compétence des acteur-rices.
Le CEQ 2030 a-t-il contribué à renforcer l'accès aux droits des habitant-es des QPV ?	La question de l'accès aux droits est au cœur des préoccupations des habitant-es, en lien avec le développement de la dématérialisation, d'une fracture numérique persistante dans les QPV et d'enjeux relatifs à la maîtrise de la langue.	Le rôle de la politique de la ville, en complémentarité du droit commun doit être bien précisé : définir des critères d'appréciation (information, diminution du non-recours, qualité de l'accompagnement...).	

Questions évaluatives	Intérêts	Limites pressenties	Points de vigilance
Le CEQ 2030 a-t-il permis d'améliorer le cadre de vie des habitant·es ?	Le cadre de vie est la première préoccupation des habitant·es et mobilise différents moyens (renouvellement urbain, A-TFPB...). La sécurité est une priorité à l'échelle du département. Le cadre de vie permet une approche globale multithématique (sécurité, cohésion sociale, transition écologique et démographique).	Cela implique de recueillir les perceptions des habitant·es, ce qui reste complexe, et de définir ce qu'est un cadre de vie de qualité. S'accorder sur la définition d'un « bon » cadre de vie nécessite au préalable un « débat » collectif de cadrage.	Le questionnaire est large et peut être découpé en plusieurs sous-items : l'accessibilité, les mobilités, la sécurité...

Qualifier la pertinence des données et identifier les enjeux méthodologiques

En tant que construction, la donnée ne détient pas de vérité intrinsèque. Le sens qu'elle porte réside dans la **manière de collecter, vérifier, critiquer, manipuler, comparer ou questionner la matière : les données, leur résultat et leur analyse restent le produit d'un choix qu'il convient toujours de comprendre** (population étudiée, temporalité de collecte, question posée, zone géographique...). Il est donc nécessaire, dans une démarche impliquant une pluralité de partenaires, de mettre en débat les données utilisées et les indicateurs construits avec l'ensemble des parties prenantes du processus d'évaluation, en ce qui concerne leur construction, leur analyse, ou à des fins de prospective.

Il s'agit donc d'abord de **s'intéresser aux conditions de collecte** des données, informations généralement accessibles via les **métadonnées** annexées aux bases de données. Ces métadonnées permettent généralement de **définir chaque variable, de préciser la méthodologie de collecte, la qualité des données** (marges d'erreur, taux de complétude, limites d'analyse...) ou encore la fréquence d'actualisation. Ces informations sont capitales afin de se positionner sur la pertinence des bases et données à mobiliser².

De manière générale, que ce soit pour construire, collecter ou analyser des données, il convient d'identifier³ :

- **Les variables** (informations) disponibles, en les listant au besoin pour comprendre ce qu'elles mettent en avant ;
- **La population étudiée**, et les biais qui peuvent éventuellement découler des populations interrogées (représentativité, biais d'autosélection...) ;
- **Les méthodes de collecte** et de consolidation - enquêtes, entretiens directs, recensement

2. Si ces informations sont manquantes, il convient de se questionner sur la pertinence de la base, ou de se rapprocher de l'institution qui produit la base concernée afin d'avoir plus d'informations sur les conditions et méthodologies de collecte.

3. Voir l'outil II - Fiche indicateurs.

- (biais de suivi, biais de mesure, biais d'interprétation...) ;
- **La marge d'erreur ;**
- **La date de collecte et la fréquence de mise à jour ;**
- **La granularité** : s'agit-il d'un bilan à l'instant *t* (stock), ou d'une donnée glissante (flux - recensement, capteurs de passage...) ;
- **L'échelle territoriale** de collecte (IRIS, QPV, commune, EPCI...).



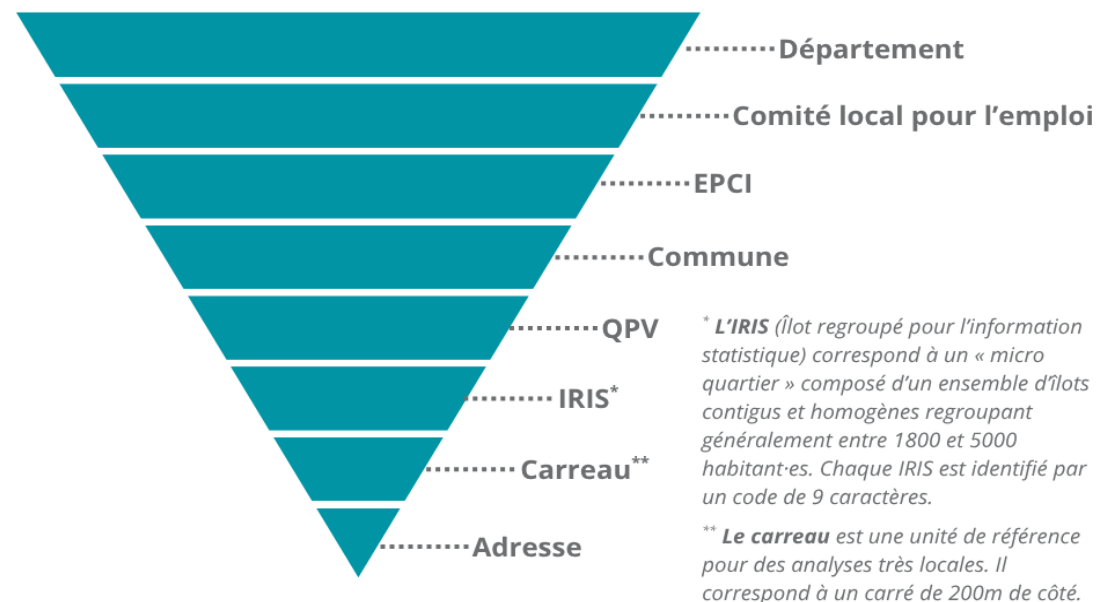
Le schéma ci-dessus revient sur ces éléments à partir de l'indicateur « Nombre d'adhérent-es dans les associations du QPV », sans prétendre à l'exhaustivité dans les questions et limites qu'il soulève quant à sa construction, son analyse ou son traitement.

De manière générale, il convient d'accepter que chaque indicateur pose des questions méthodologiques propres, des limites intrinsèques, et qu'il n'existe pas d'indicateur parfait et exhaustif. Le propre de cette réflexion est d'identifier les points d'attention et de questionner en profondeur les intentions évaluatives, qu'il convient le cas échéant de réorienter en fonction de ce qui est réalisable. Il s'agit également d'effectuer le choix le plus éclairé possible concernant les indicateurs à retenir.

À titre d'illustration, les éléments soulevés sur cet indicateur « nombre d'adhérent-es dans les associations du QPV » pourraient notamment réorienter la réflexion sur ces points :

- Questionner la pertinence de s'intéresser aux seules associations du territoire : il pourrait aussi être tout à fait pertinent d'inclure la fréquentation des lieux de proximité (centres sociaux, bibliothèques) qui jouent un rôle proche à celui des associations dans le dynamisme de la vie sociale. Par ailleurs, quid des commerces (comme le bar tabac ou la boulangerie), dont la présence est un facteur clé pour le dynamisme du lien social ;
- Dans la mesure où les associations ont souvent un rayonnement sur la commune plutôt que sur le quartier, intégrer l'ensemble des associations du territoire pourrait être pertinent ;
- Au-delà des adhésions, s'intéresser au bénévolat permettrait aussi d'obtenir une évaluation plus précise de l'investissement associatif, et des plus-values qu'il apporte sur le territoire. Le bénévolat reste en effet une ressource essentielle pour la vitalité du tissu associatif, notamment dans un contexte de pénurie de bénévoles.

Focus sur les échelles de collecte et d'analyse



Bien que le périmètre de l'évaluation des CEQ 2030 porte essentiellement sur le QPV, les données à traiter peuvent être collectées à des échelles différentes. Ces contraintes d'échelles imposent une vigilance particulière, puisqu'elles nécessitent un traitement et une analyse différenciée des données produites.

Les travaux de collecte et d'analyse des données obligent ainsi parfois à recourir à des sources collectées sur des périmètres différents (données à l'adresse, au QPV, à l'IRIS,

au territoire...). La plupart du temps, le croisement de données d'échelles différentes oblige à sacrifier les échelles les plus précises.

Prenons l'exemple d'une commune dans laquelle on souhaite comparer les adhésions des habitant-es du QPV aux associations du quartier, et à l'ensemble des associations de la commune :

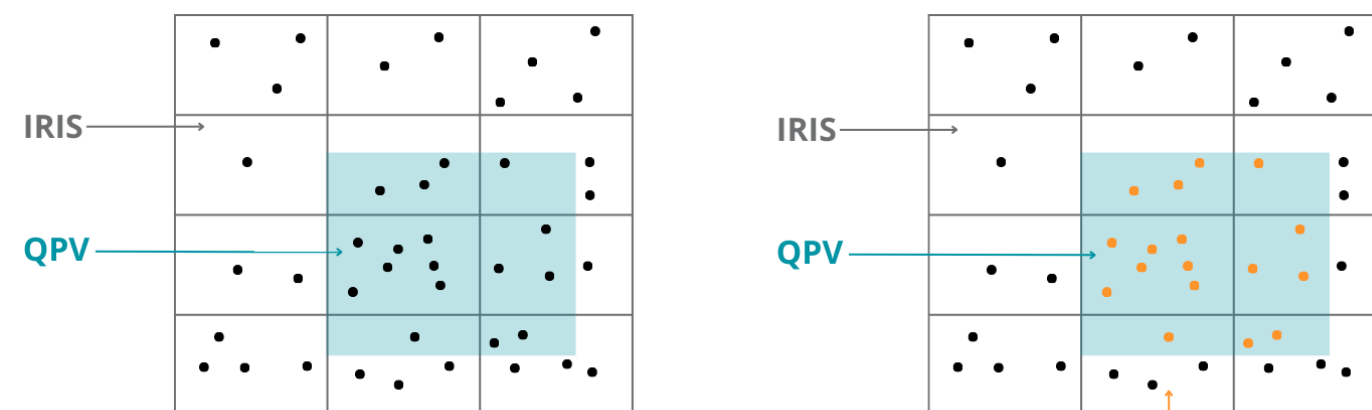
- 450 habitant-es du QPV adhèrent à l'une des 15 associations basées sur le quartier ;
- 1000 habitant-es du QPV adhèrent à au moins une des 80 associations de la commune.

Ces données permettent d'estimer la part des adhérent-es du QPV qui participent à la vie associative au-delà de leur quartier. Ici, 550 personnes (1000 - 450), soit au moins 55% des habitant-es du QPV membres d'une association adhèrent à une association située hors du QPV.

En revanche, cette approche agrégée ne renseigne pas sur la répartition des adhésions entre les associations : elle ne permet pas d'identifier si certaines concentrent une part importante des adhérent-es. Elle facilite toutefois la comparaison entre plusieurs communes à partir d'un indicateur commun, comme la part des adhérent-es des QPV membres d'une association hors QPV.

Il est parfois nécessaire de changer l'échelle des données que l'on traite (par exemple passer d'une donnée mesurée à l'IRIS à une donnée mesurée au QPV). Pour ce faire, on peut redistribuer les données IRIS selon les densités de population (la part des habitant-es en QPV dans la population totale de l'IRIS) afin de construire des données exploitables.

Cette méthode permet d'effectuer des estimations, mais ne permet cependant pas d'obtenir une valeur réelle. En revanche, elle peut constituer une bonne base pour entamer



→ si 1/4 de la population de l'IRIS habite dans le QPV, alors on peut estimer que 1/4 des adhérent-es aux associations habitant dans cet IRIS habitent effectivement dans le QPV.

des **comparaisons** (si l'on attend par exemple 1 adhérent·e sur l'IRIS via cette redistribution, et que l'on constate qu'il y en a en réalité 2 sur le périmètre, on peut en conclure que l'adhésion aux associations est plus dynamique que la moyenne sur ce territoire).

Le traitement statistique de ce type de redistribution pouvant être technique ou fastidieux, il est possible de faire appel à des compétences extérieures afin de garantir la fiabilité des résultats. La mobilisation d'un data analyst peut être nécessaire.

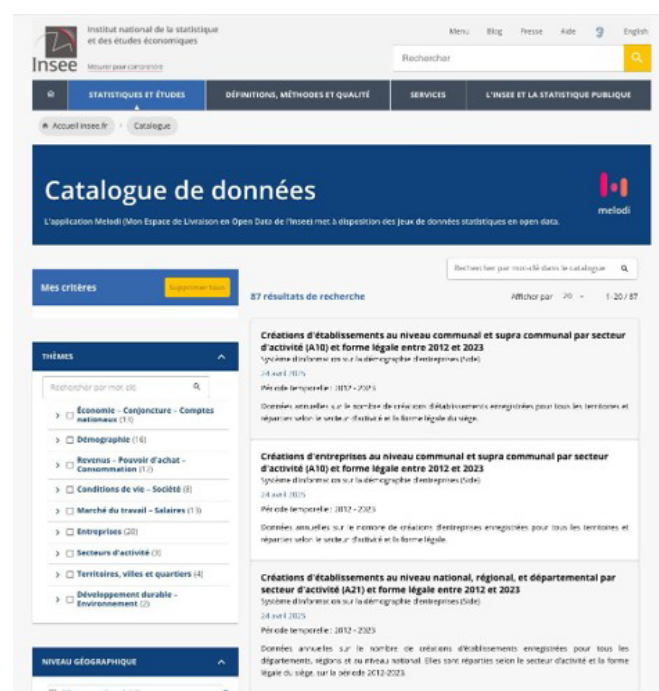
Où solliciter et recueillir la donnée ?

La grande diversité des données déjà compilées par les organisations publiques ou privées implique un travail de recherche et de sélection préalable, qui peut être simplifié en ayant recours à des plateformes de données.

Un grand nombre de ces plateformes sont en données ouvertes (*open data* - dont l'usage et l'accès sont libres) et mises à disposition par l'État, les collectivités ou les agences publiques. D'autres sont alimentées par une communauté de contributeur·rices bénévoles, à l'image d'OpenStreetMap, dont la fiabilité repose sur des processus de vérification croisée et sur l'utilisation de données officielles comme référence.

Les données INSEE

L'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) est l'organisme de l'État en charge de la production et de l'analyse de grands indicateurs, concernant notamment la démographie, l'emploi ou l'économie. Il tient et actualise régulièrement **un catalogue de jeux de données (Melodi)**⁴ de référence, qui peut être mobilisé librement dans les démarches d'évaluation des CEQ 2030. Des filtres thématiques ou par niveau géographique permettent de naviguer dans le catalogue. Parmi la multitude de données disponibles, certains jeux de données peuvent être particulièrement utiles.



4. <https://www.insee.fr/fr/information/1302169?thematic=catalogue-de-donnees-de-l-insee-melodi>

Les « **données sur les quartiers 2024 de la politique de la ville**⁵ » proposent un ensemble de variables issues de différentes sources (recensement, CAF, France Travail, CNAM, RPLS...). Cette base permet l'accès à des informations géolocalisées sur la démographie, les revenus, l'emploi, le logement et les bénéficiaires de prestations sociales.

FILOSOFI (revenus localisés sociaux et fiscaux)⁶ permet d'obtenir des indicateurs de distribution des revenus déclarés ou disponibles par unité de consommation, de composition de ces revenus, d'inégalités et de pauvreté monétaire. La base permet d'interroger ces indicateurs à différentes échelles et provient du rapprochement des données fiscales (DGFIP) et sur les prestations sociales (CNAF, CNAV, Mutualité sociale agricole).

Les **fichiers détail**⁷ mettent à disposition un ensemble de données thématiques anonymisées, à l'échelle ultrafine (individus, ménages, logements, entreprises...), issues du recensement de la population. Ils permettent notamment de croiser un nombre important de variables à des fins d'analyse. Un accès public *prêt à l'emploi* permet de visualiser des données regroupées à des échelles plus larges, et un accès chercheur (sur habilitation) permet d'accéder à l'ensemble des informations, y compris aux échelles les plus fines. Plusieurs fichiers détail sont disponibles :

- **Le fichier détail « logement »** recense, pour chaque résidence principale, sa localisation, ses caractéristiques et les caractéristiques sociodémographiques du ménage qui y réside. Les variables sont disponibles à l'échelle de l'IRIS ou à la commune.
- **Le fichier détail « individus »**, disponible à deux échelles :
 - « Individus - localisés à la région » : il recense pour chaque individu, ses caractéristiques sociodémographiques, celles de son ménage, et les attributs essentiels de sa résidence principale. Les individus sont localisés à la région (ou au département / EPCI s'ils comptent plus de 700 000 habitant·es) ;
 - « Individus - localisés au canton-ou-ville » : idem, localisés au niveau du canton ou de la ville (ou de l'IRIS de plus de 200 habitant·es).
- **Le fichier détail « mobilités et migrations »**, trois fichiers sont disponibles :
 - « Migrations résidentielles » recense, pour chaque individu selon son lieu de résidence (échelle communale ou départementale), son lieu de résidence 1 an auparavant (pays ou commune de résidence antérieure), ses principales caractéristiques sociodémographiques ainsi que celles de son ménage ;

5. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8186144>

6. <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/serie/s1172>

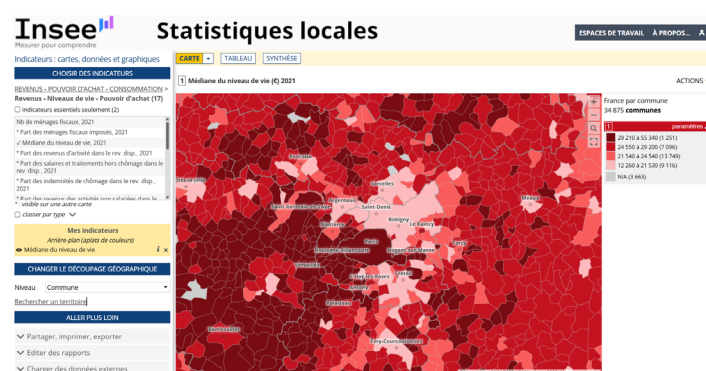
7. <https://www.insee.fr/fr/information/2383306>

- « Mobilités professionnelles » : chaque individu, localisé au niveau communal (ou à l'arrondissement municipal), est décrit selon les caractéristiques de ses déplacements domicile-travail. Le fichier décrit ses principales caractéristiques sociodémographiques et celles de son ménage ;
- « Mobilités scolaires » : chaque individu, localisé au niveau communal (ou à l'arrondissement municipal pour Paris, Lyon et Marseille) est décrit selon les caractéristiques de ses déplacements domicile-études. Le fichier décrit ses principales caractéristiques sociodémographiques et celles de son ménage.

➤ **Le fichier détail « Activité professionnelle des individus »** : chaque individu est localisé selon son lieu de travail (zone d'emploi). Le fichier décrit les principales caractéristiques sociodémographiques des actif-ves du territoire.

La base permanente des équipements (BPE)⁸ recense et localise l'ensemble des équipements et services marchands et non marchands, répartis en sept grands domaines : services pour les particuliers, commerces, enseignement, santé et action sociale, transports-déplacements, sports-loisirs-culture, et tourisme.

L'INSEE tient enfin le site **statistiques locales⁹**, observatoire cartographique permettant d'analyser la distribution spatiale des données statistiques. Il facilite l'édition rapide, sur différents zonages, de rapports territoriaux utiles à la synthèse d'un ensemble d'indicateurs sur l'échelle choisie, en lien avec la thématique recherchée.



Les plateformes publiques thématiques

L'État et ses agences mettent également en partage un nombre important de données par le biais de plateformes thématiques, centralisant l'accès à des informations relatives à des enjeux et des contextes précis.

8. <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/serie/s1161>
9. www.statistiques-locales.insee.fr

Le **SIG Ville¹⁰**. Alimenté par l'ANCT et l'Observatoire national de la politique de la ville (ONPV), le système d'information géographique de la politique de la ville permet de compiler l'ensemble des informations statistiques disponibles à l'échelle des QPV. Pour chaque QPV, une fiche récapitulative est disponible. Le SIG Ville permet aussi, rapidement, de déterminer si une adresse (ou une liste d'adresses) est située en QPV. Il centralise également l'ensemble des CEQ 2030.

Data gouv¹¹ est la plateforme gouvernementale permettant la diffusion des données publiques et leur centralisation au sein d'une plateforme unique. Le portail donne accès à plus de 70 000 jeux de données, issus des travaux de ses différents opérateurs, collectivités territoriales, et délégataires des services publics.



Des **portails thématiques ou territoriaux** facilitent également la recherche de données libres d'accès (à noter que la plupart des données accessibles via ces portails le sont également via Data gouv) :

- **Data Inclusion¹²** met à disposition des séries de données liées à l'inclusion et à l'accès à l'emploi. Le portail recense par ailleurs l'ensemble des structures proposant des services d'insertion, ainsi que lesdits services ;
- **Data Éducation¹³** - le portail recense et diffuse des données liées à l'éducation, aux sports et à la vie associative ;
- **ARS Datalogue¹⁴** est un outil de collecte et de recherche de données de santé pouvant être utiles à la définition ou à la conduite de politiques de santé ;
- **Data drihl¹⁵** permet l'accès à des données sur l'état du logement et de sa production à l'échelle francilienne ;
- **Île-de-France mobilités open data¹⁶** met à disposition l'ensemble des données en libre accès relatives aux réseaux de transports en commun franciliens.

La **CTRAD¹⁷** (Cellule technique de réflexion et d'aide à la décision) est le bureau d'études de l'ensemble des CAF franciliennes. À partir des données de la branche famille et d'enquêtes menées auprès des allocataires et partenaires de la CAF, elle publie réguliè-

10. sig.ville.gouv.fr
11. data.gouv.fr
12. data.inclusion.gouv.fr
13. data.education.gouv.fr
14. datalogue.iledefrance.ars.sante.fr
15. data-drihl.developpement-durable.gouv.fr
16. data.iledefrance-mobilites.fr
17. <https://ctrad.fr/publications>



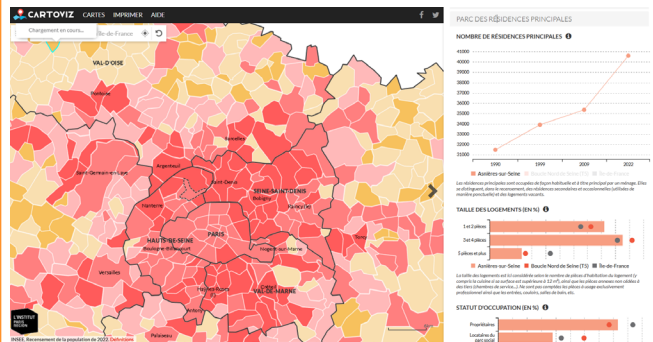
rement des données et études localisées sur la population allocataire. En avril 2026, elle a publié, sur les périmètres de chacun des QPV 2024, un recueil complet d'indicateurs inédits et pertinents pour l'analyse de la situation sociale des QPV.

L'outil **DoCaf**¹⁸ met par ailleurs à disposition l'ensemble des informations extraites annuellement des bases de données des CAF, entre 2009 et 2022.

Le **tableau de bord du réseau pour l'emploi**¹⁹ est la plateforme de référence pour l'observation des dynamiques à l'échelle des Comités locaux pour l'emploi. Des données sur les types de publics accompagnés, sur leurs parcours ou encore sur les taux de recours au réseau pour l'emploi sont mises à disposition. Des entrées spécifiques permettent aussi la comparaison entre territoires.



Les plateformes de données ouvertes



Cartoviz²⁰ est l'outil de visualisation cartographique de données géré par l'Institut Paris Région. À travers une série de cartes thématiques interactives, l'outil permet d'éditer des rapports, de visualiser et d'exporter des données sur plus d'une vingtaine de thématiques, à des échelles différentes. À titre d'exemple, on peut y trouver des informations sur :

- Les mobilités résidentielles, à l'échelle de l'EPCI, par profil d'individu ou de ménage ;
- Le logement - géographie du parc social, typologies d'occupation... à différentes échelles territoriales ;
- La santé, notamment la santé des jeunes (par exemple taux de prévalence des maladies psychiatriques chez les garçons et les filles de 15-24 ans), à différentes échelles territoriales.

18. <https://docaf.shinyapps.io/docaf-app/>

19. pilotage-rpe.francetravail.org

20. cartoviz.institutparisregion.fr

OpenStreetMap²¹ est un projet collaboratif de cartographie qui vise à construire un système d'information géographique mondial en libre accès. Des communautés entières alimentent et corrigent la carte à partir d'observations de terrain ou de données officielles ouvertes. Les données à disposition sont souvent complémentaires à celles de Data gouv, voire directement reprises sur la plateforme. L'outil peut être particulièrement intéressant pour recenser des équipements (aires de jeux, jardins familiaux, parking, banques...). L'outil d'extraction associé, geodatamine.fr, permet d'extraire ces rapports à différentes échelles territoriales (commune, EPCI, canton...).

Les appuis réglementaires pour accéder et organiser l'accès aux données

Depuis une dizaine d'années, l'État et l'Union Européenne ont adopté un certain nombre de dispositions législatives destinées à organiser et faciliter l'accès aux données. Ces dispositions peuvent être particulièrement utiles à connaître et à mobiliser afin d'appuyer la récolte de données auprès d'administrations publiques ou bien d'acteur-rices privé-es. En cas de blocage (obstruction au partage de données d'intérêt général de la part d'une administration ou réticence d'un acteur-riche privé-e à mettre à disposition certaines informations par exemple), la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) peut être sollicitée.

La loi pour une République numérique (2016)²² consacre l'ouverture des informations publiques (sous réserve de protection de la vie privée ou de sécurité nationale), qui doivent être mises à disposition gratuitement. Les administrations sont donc tenues de publier leurs données. L'utilisation et le partage des données publiques est encouragée, les collectivités peuvent utiliser des données produites par toute autre administration. La loi introduit par ailleurs la notion de **donnée d'intérêt général**, identifiée comme ayant un fort intérêt social, environnemental ou économique. Ces données, issues des administrations ou résultant de missions de service public, doivent être prioritairement mises à disposition et leur accès simplifié.

Le règlement général sur la protection des données (RGPD - règlement UE 2016/679)²³ s'applique à tout organisme traitant des données personnelles. Toute donnée personnelle doit être collectée pour un usage bien déterminé, seules les données nécessaires à cet usage pouvant être collectées. Le traitement de données personnelles doit se baser soit sur le consentement des personnes concernées, soit sur l'exécution d'une mission

21. openstreetmap.fr

22. <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000033202746>

23. <https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2016/679/oj?locale=fr>

d'intérêt public (notamment l'évaluation des CEQ 2030), soit par obligation légale (recensement). Les personnes concernées conservent un droit de regard sur les finalités de la collecte, un droit d'accès à leurs données ou encore la possibilité de rétracter leur consentement. Ces données doivent être particulièrement protégées, notamment en ce qui concerne les données sensibles (santé, biométrique, opinions politiques...).

Le règlement sur la gouvernance européenne des données (Data governance act – règlement UE 2022/868)²⁴ simplifie les procédures de réutilisation de données publiques et permet d'accéder plus facilement à des données détenues par des acteurs publics et privés. Il encourage le partage volontaire et gratuit (notamment du secteur privé vers le public) des données servant des objectifs d'intérêt général. Les organismes publics sont invités à utiliser ces informations afin d'élaborer des politiques publiques ou d'améliorer leur action.

Le règlement sur les données (Data act – règlement UE 2023/2854)²⁵ concerne l'ensemble des acteur·rices qui commercialisent ou utilisent des services connectés (capteurs, véhicules connectés...). Il postule que tous·tes les utilisateur·rices de ces équipements (dont les collectivités locales) ont le droit d'accéder gratuitement à l'ensemble de ces données générées par l'utilisation de produits connectés. Les fabricants doivent permettre ce partage sans restriction ; par conséquent, les contrats de fourniture de ces services ne peuvent restreindre l'accès à ces données. Toute organisation publique peut donc demander l'accès à ces données (non personnelles) en cas de besoin en justifiant la nécessité (dont une mission d'intérêt public).

24. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32022R0868>

25. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32023R2854>

COCONSTRUIRE LA DÉMARCHE DE COLLECTE ET D'ANALYSE DES DONNÉES

S'accorder collectivement sur les questions évaluatives et les indicateurs

L'enjeu majeur pour la conduite partagée de l'évaluation des Contrats engagements quartiers 2030 est celui de l'adhésion à la démarche. Si la collecte de données existantes est utile, il demeure nécessaire de recourir à des indicateurs propres au contexte territorial étudié et aux objectifs de son CEQ 2030. De fait, le bon déroulement de l'évaluation, en faisant intervenir des acteur·rices varié·es aux points de vue et expertises différents, implique que chaque partie prenante puisse s'inscrire pleinement dans la démarche. Ainsi, il convient, **dès la phase de construction du périmètre de l'évaluation** (identification des questions évaluatives), de clarifier les attentes et enjeux spécifiques de chaque acteur·rice en présence sur le territoire. L'adhésion au projet implique également de s'accorder sur les indicateurs à retenir, en priorisant collectivement, le cas échéant, une courte liste d'indicateurs à exploiter.

Une méthode intéressante peut consister à **lier les enjeux d'évaluation des CEQ 2030 avec les besoins de chaque partenaire** en s'intéressant à ce qu'ils·elles attendent de la politique de la ville pour leur structure. Par exemple, si les associations affirment rencontrer des difficultés à recruter de nouveaux·elles adhérent·es, il peut être cohérent de tenir à jour un indicateur sur leur nombre d'adhérent·es pour identifier l'évolution de la situation, repérer d'éventuels leviers de mobilisation (forum des associations, rentrée scolaire...) ou estimer la plus-value de la politique de la ville pour la vitalité associative.

Eu égard à la multiplicité des acteur·rices et thématiques à traiter, il est nécessaire de **veiller à une bonne représentativité des publics**, chacun·e ayant une expertise propre. Cette représentativité doit se penser aussi bien en termes de structures présentes (associations, centres sociaux, bailleurs, commerçants...) qu'en termes de personnes (jeunes, seniors, personnes vulnérables, femmes...).

Construire et récolter de la donnée de manière participative

Le travail de construction et de récolte de données implique une répartition précise des tâches entre les différent·es acteur·rices mobilisé·es. De manière générale, c'est le principe de subsidiarité qui s'applique, pour plusieurs raisons :

- **Gain de temps** : les acteur·rices déjà au contact des publics auront plus de facilité à les solliciter. Certaines données sont également déjà existantes ou ont été

mobilisées dans d'autres cadres ;

- **Pertinence** : dans le cas d'une enquête ou d'un sondage, les populations interrogées répondront plus librement à un·e acteur·rice qu'elles connaissent ou en qui elles ont confiance ;
- **Expertise** : la collecte et l'analyse seront d'autant plus rigoureuses que l'acteur·rice qui en a la charge dispose d'une expertise sur le sujet qu'il·elle évalue.

Bien que l'évaluation implique de répartir ce travail de récolte, il reste crucial de **s'accorder sur des définitions et méthodologies communes** afin de garantir la comparabilité et l'exploitabilité des informations. On retrouve ici les enjeux méthodologiques détaillés plus haut.

Par ailleurs, il importe également de **croiser les sources de données et de les faire dialoguer** pour pouvoir mener une évaluation argumentée et rigoureuse. Par-là, il s'agit aussi de mettre en regard des **indicateurs quantitatifs** (par exemple le nombre d'adhérent·es dans les associations du QPV) avec des **indicateurs qualitatifs** (comme l'état de la dynamique bénévole, l'implication des familles dans la vie de l'association...). Ce dialogue entre sources différentes permet de dégager et d'épaissir un faisceau d'éléments concordants (ou discordants), qui permettent de répondre (ou non) à la question évaluative.

Les méthodes et outils collaboratifs utiles à la récolte d'information diffèrent selon que l'on cherche des éléments qualitatifs ou quantitatifs.

Pour mener des **démarches qualitatives**, il est possible de s'appuyer sur différentes méthodes²⁶, parmi lesquelles :

- **Entretiens individuels ou collectifs** (focus groups). Il convient de cibler des profils variés pour recueillir différentes perceptions et récits ;
- **Création de sondages** (y compris en direct lors de temps partenariaux) ou de baromètres thématiques ;
- **Mise en place de questionnaires** en amont et en aval d'une action ou d'un projet ;
- **Réalisation de monographies** et recueils de témoignages ;
- **Ateliers de travail collaboratifs**, à partir de formats divers (world cafés, photolangages, cartes mentales...) ;
- **Enquêtes de terrain**, à partir de questionnaires harmonisés et réalisés sur le territoire. L'appui sur un réseau volontaire (associations de proximité, habitant·es moteur·rices, gardien·nes d'immeubles...) est nécessaire afin de récolter le plus de retours ;

26. La méthodologie de certains de ces outils est à retrouver en annexe dans le recueil d'outils.

- **Diagnostics en marchant**. Ils peuvent être thématiques (tranquillité, transition, accessibilité, propreté...) afin de construire une vision partagée sur un enjeu précis. Par ailleurs, la mobilisation de segments particuliers de la population (femmes, personnes à mobilité réduite, seniors...) peut être pertinente selon l'enjeu observé.

Pour l'**analyse quantitative**, hormis la répartition collective des indicateurs que chaque acteur·rice doit remonter, des outils permettent d'organiser une collecte partagée :

- **Cartographie partagée** : Umap (www.umap-project.org) permet de créer des cartographies collectives, que l'ensemble des contributeur·rices à l'évaluation peuvent alimenter après une courte session de présentation de l'outil. Son utilisation peut être particulièrement pertinente lorsqu'il s'agit par exemple de dresser un état des lieux sur les sujets de tranquillité ou de propreté ;
- **Les données de certaines applications mobiles** peuvent également être exploitées, par exemple dans le cas d'une application de signalement de dysfonctionnements urbains. Les données de l'application « J'allume ma rue » peuvent par exemple être mobilisées afin de s'intéresser aux questions de mobilité la nuit ;
- **La mise à disposition d'un tableau de bord partagé** (via Excel ou Power BI), sur lequel mettre en commun et mettre à jour des indicateurs, permet à chaque acteur·rice de contribuer et d'avoir une vision générale sur l'avancée du projet d'évaluation. Cela permet également de centraliser l'ensemble des informations.

Mener une analyse collective

La phase d'analyse s'inscrit dans la continuité du travail de collecte de données pertinentes et harmonisées. Elle permet de construire les réponses au référentiel d'évaluation des CEQ 2030 et de produire les résultats du travail d'évaluation.

Pour ce faire, le croisement de l'ensemble des données construites et collectées est essentiel afin d'identifier des points de convergence et de divergence dans les effets ou résultats qui en ressortent, et de les interroger. Chaque source d'information doit se compléter et permettre de consolider l'analyse des autres.

Comme tout au long de la démarche, la participation de la diversité des acteur·rices impliqués et ciblés par la politique de la ville est importante afin de construire un regard partagé, et une analyse reflétant l'ensemble des visions portées par chaque partie prenante. Elle est notamment précieuse, pour identifier finement ce qui fonctionne ou ce qui fonctionne moins bien, et pour produire une lecture objectivée, ou tout du moins partagée largement, des effets du contrat de ville.

Par ailleurs, il est nécessaire d'ancrer cette analyse dans le territoire et ses spécificités, en observant notamment ses enjeux singuliers, les jeux d'acteurs à l'œuvre, la composition de la population ou encore la forme urbaine afin d'affiner le plus possible l'analyse et de la confronter au réel.

L'enjeu de cette phase consiste véritablement à produire une analyse critique (qui va plus loin qu'une simple description) à même d'interroger pertinemment les modes d'actions, résultats et impacts du CEQ 2030. Il ne s'agit donc pas de produire une lecture neutre, qui aurait pour effet de limiter les possibilités de réflexion sur les évolutions à apporter, mais bien de débattre collectivement et de rendre compte de l'ensemble des points d'attention, de doute, de satisfaction ou de questionnement qui émergent en réponse aux questions évaluatives définies au démarrage du projet d'évaluation. C'est dans ce processus d'analyse et de débat que prendront forme la plupart des préconisations qui seront formulées.

La diversité des questions évaluatives implique, pour chacune, de préciser et d'adapter la méthodologie et les objets de l'analyse. Ces différents items peuvent être adaptés et déclinés au cours d'ateliers participatifs afin de formuler des positions collectives et partagées entre les partenaires des CEQ 2030 et les habitant·es. Des propositions concrètes pour outiller ces démarches sont présentées en annexe dans le recueil d'outils.

Analyser la logique d'intervention

Bien que rarement requestionnée, la logique d'intervention du projet (ou relative à la thématique analysée) constitue un objet d'analyse pertinent car elle constitue le fil conducteur des actions entreprises, et en conditionne leurs effets. Dans ce contexte, il s'agit donc de reconstituer le cadre logique d'intervention du CEQ 2030, c'est-à-dire la chaîne logique reliant les besoins identifiés sur le territoire, aux actions à mettre en œuvre et aux résultats et impacts attendus à terme : pourquoi agissons-nous ? En réponse à quels enjeux ? Comment y répondons-nous ? Qu'est-ce que nous cherchons à produire ?

À l'aide notamment des données matérialisant les activités réalisées dans le contrat de ville (bilan d'actions, remontées des structures partenaires...), cette phase consiste à qualifier dans quelle mesure les actions mises en œuvre répondent aux besoins diagnostiqués, si les résultats attendus paraissent réalistes au regard des moyens mobilisés, et si l'impact envisagé est suffisamment précis et spécifique pour être mesuré ou approximé.

Ce niveau d'analyse permet, au-delà de repartager les tenants et aboutissants de l'action, de mettre en lumière d'éventuels angles morts issus de la conception du projet : des besoins non couverts, des objectifs trop vagues, des effets attendus non formalisés, des attentes irréalistes ou encore des actions à mieux cibler.

Analyser les résultats et l'impact

Analyser les résultats et l'impact constitue le cœur de la démarche évaluative. Cette analyse vise à identifier dans quelle mesure le CEQ 2030 ou ses actions ont produit du changement sur le territoire. Il convient de bien distinguer trois niveaux d'analyse importants pour la méthodologie de l'évaluation :

- Les **réalisations** correspondent à ce que les actions ont produit directement.
- Les **résultats**, qui indiquent les effets des actions sur leurs cibles.
- **L'impact** : au sens strict, il désigne les conséquences durables – positives ou non, attendues ou inattendues – imputables aux actions. Plus précisément, l'impact identifie ce qui n'aurait pas évolué de la même manière sans le CEQ 2030.

Exemple : réalisations, résultats et impacts d'un forum des associations

- **Réalisations** : 25 associations ont participé au forum de la rentrée, 400 visiteur·ses, 150 adhésions prises au sein des associations de la commune...
- **Résultats** : 75% des nouveaux·elles adhérent·es sont actif·ves dans leur association, le club sportif a recruté 1 entraîneur·se bénévole...
- **Impacts** : 50 personnes pratiquent régulièrement une activité sportive ou culturelle et ne le faisaient pas avant, le club de musique a ouvert un second cours de solfège...

Mesurer l'impact dans le cadre des CEQ 2030 reste souvent complexe et implique de bien cadrer l'analyse. Bien souvent, les données disponibles dans les bilans des contrats de ville relèvent majoritairement du premier ou du second niveau, et le délai d'actualisation des statistiques publiques rend difficile l'observation à court terme, ce qui complique le travail rigoureux d'une évaluation d'impact. La démarche d'analyse doit donc clairement déterminer ce qu'elle a la capacité de démontrer : qualifier les réalisations, identifier des résultats à partir des informations disponibles, et formuler des hypothèses quant à l'impact. Ces hypothèses peuvent poser les bases d'un dispositif plus complet de mesure d'impact à déployer en perspective de l'évaluation finale des CEQ 2030.

Analyser la gouvernance et le pilotage du CEQ 2030

L'essence partenariale de la politique de la ville implique que la qualité de la gouvernance joue un rôle clé dans son efficacité. Bien que la gouvernance puisse, seule, faire l'objet de l'évaluation, il est toujours utile d'analyser chaque question évaluative sous ce prisme. Il ne s'agit pas seulement d'examiner l'architecture formelle des instances (CO-

PIL, COTECH, Conseils citoyens), mais de qualifier leur fonctionnement réel : comment se prennent les décisions, qui définit les arbitrages, comment circule l'information entre les partenaires, comment les habitant·es sont associé·es... L'analyse doit aussi prendre en compte la continuité du pilotage dans le temps, notamment face aux enjeux de renouvellement des équipes techniques ou élues.

De manière générale, un pilotage optimal permet de casser les effets de cloisonnement, raccourcir les délais de décision et favoriser l'appropriation du contrat ou de ses actions par l'ensemble des partenaires.

Analyser les interactions entre dispositifs

L'articulation des actions avec les thématiques des CEQ 2030 et la multitude de dispositifs de politique de la ville, expérimentaux ou de droit commun avec lesquels elles évoluent – NPNRU, Cité éducative, Conventions Territoriales Globales, TZCLD... -, est un enjeu en soi. L'objectif est que l'ensemble de ces logiques d'action se complètent et se renforcent mutuellement, d'éviter les doublons et les lourdeurs. L'analyse de cette interaction vise à examiner si cette complémentarité se vérifie opérationnellement, ou si chaque logique est déployée en silos ou portée par des acteur·rices qui ne dialoguent pas. Il convient aussi de qualifier la cohérence entre les actions et les orientations stratégiques affichées, et d'analyser la pertinence des actions conduites au regard des priorités du CEQ 2030.

Cette analyse peut faire émerger des redondances entre dispositifs ou actions, des angles morts thématiques, des opportunités de synergies à explorer ou encore des moyens d'adapter des actions à l'évolution des besoins.

Analyser les publics bénéficiaires

L'analyse des publics bénéficiaires permet d'appréhender la mesure dans laquelle les actions atteignent effectivement les publics prioritaires définis lors du diagnostic initial. Il s'agit de mettre en regard la portée réelle de l'action – qui a été touché, quel nombre de personnes, quelles situations... - avec les orientations initiales. Cette analyse permet d'évaluer l'efficacité du ciblage : certains publics peuvent être sous-représentés parmi les bénéficiaires des actions, du fait d'obstacles spécifiques, sans que cela ne résulte nécessairement d'un manque de volonté des acteur·rices. Identifier ces situations permet de réfléchir à des préconisations à même de renforcer l'aller-vers ou de développer de nouvelles modalités d'intervention.

Formaliser des préconisations

Ce dernier travail constitue l'aboutissement de la démarche d'évaluation. Il vise à transformer les constats évaluatifs en recommandations opérationnelles, qui seront développées par les acteur·rices du contrat. Pour ce faire, il reste crucial d'impliquer au maximum la diversité des partenaires et habitant·es, et de construire des espaces participatifs afin de formuler les propositions les plus adaptées aux différentes contraintes et enjeux. Cette exigence impose de respecter plusieurs principes structurants :

- **Lier chaque préconisation avec le diagnostic et les résultats de l'évaluation.** Chaque proposition doit se fonder sur un constat dûment établi, agir sur des causes identifiées et s'inscrire dans une attente mesurable de résultat. Ces propositions doivent en outre tenir compte des capacités de chaque acteur·rice pour en renforcer la faisabilité et leur appropriation par l'ensemble des partenaires ;
- **Formuler les préconisations de manière concrète et réaliste pour qu'elles soient engageantes.** Pour chaque proposition, il convient de pouvoir répondre à ces éléments : que faisons-nous, avec quels moyens, et dans quels délais. Il convient également de désigner les pilotes de chaque recommandation, d'identifier les leviers et modalités de mise en œuvre tenant compte du contexte de chaque partenaire. On préférera par exemple « organiser un groupe de travail associations-collectivités tous les trimestres » plutôt que « renforcer la coordination avec les associations », trop vague ;
- **S'intéresser aux conditions de faisabilité.** Chaque proposition doit prendre en compte les leviers et obstacles à l'action, en s'appuyant notamment sur les partenaires, les dynamiques territoriales à l'œuvre ou en anticipant des contraintes financières ou organisationnelles pouvant compliquer sa mise en œuvre. Cette mise en perspective renforce d'autant plus le rôle de l'évaluation pour aboutir à une réflexion adaptée le plus possible au territoire et à ses acteur·ices ;
- **Distinguer ce qui relève du périmètre du CEQ 2030 de ce qui le dépasse.** Certaines préconisations pourront faire appel à des réponses qui dépassent les capacités d'action du CEQ 2030 ou reposent sur d'autres interventions ou compétences. Il convient de les distinguer clairement afin de préciser jusqu'où peut aller la politique de la ville, et pour réfléchir sur les leviers extérieurs à activer ;
- **Hiérarchiser et prioriser.** Devant la multitude de préconisations qui peuvent être formulées, il convient de les hiérarchiser pour éviter l'écueil d'une liste sans réelle cohérence. Pour cela, il peut être utile de distinguer des recommandations stratégiques (orientations du contrat, gouvernance et pilotage), des recommandations d'ordre opérationnel (modalités et mise en œuvre du plan d'actions), et des recommandations d'ordre de suivi (outils de suivi, indicateurs, évaluation au fil de l'eau). Chaque recommandation peut également être hiérarchisée par ordre d'importance en identifiant celles qui portent le plus de sens pour les partenaires.

CONCLUSION

Conclusion

Évaluer un contrat de ville peut sembler, au premier abord, une tâche ardue, voire ingrate. Les indicateurs sont à construire, les données dispersées, les calendriers contraints, et les attentes des partenaires nombreuses. Pourtant, les travaux menés dans le cadre de la formation-action l'ont rappelé : lorsqu'elle est pensée collectivement, l'évaluation peut devenir bien plus qu'un exercice imposé. Elle constitue une occasion précieuse de se retrouver autour de ce qui fait le cœur de la politique de la ville, à savoir l'amélioration concrète de la vie dans les quartiers à travers les actions et démarches déployées.

Car une évaluation doit avant tout être utile, et utile localement. Son premier destinataire n'est pas un « nouveau rapport qui dormira dans un tiroir ». Ce sont les acteur·rices du territoire eux·elles-mêmes : les élu·es, les équipes, les partenaires et les habitant·es. Une évaluation réussie est celle qui éclaire les décisions, nourrit les débats et permet d'ajuster l'action au plus près des réalités vécues. Mieux vaut d'ailleurs quelques questions évaluatives bien choisies, portées par l'ensemble des partenaires, qu'une accumulation d'indicateurs sans usage.

L'évaluation à mi-parcours constitue également un moment propice pour engager ou renforcer l'animation de la politique de la ville dans les territoires. Réunir les signataires, remobiliser les partenaires, réactiver les instances de pilotage, ouvrir de nouveaux espaces de dialogue... : c'est autant d'occasions de redonner du souffle à une dynamique partenariale qui peut s'étioler au fil des années. Avec le renouvellement des équipes municipales et intercommunales, c'est aussi l'occasion d'acculturer les nouveaux·elles élu·es et de partager avec elles et eux le sens du contrat.

Évaluer, c'est aussi se donner l'opportunité de préciser, avec finesse, ce que nous voulons pour les quartiers. Derrière les grands axes stratégiques se cachent souvent des intentions encore floues. Qu'entendons-nous par un cadre de vie de qualité ? Par un meilleur accès aux droits ? Par un tissu associatif plus dynamique ? Prendre le temps de formuler ces réponses ensemble, c'est déjà transformer l'action publique. C'est passer d'une logique de dispositifs à une logique de changements attendus, partagés et assumés.

Cette ambition ne peut se concrétiser sans l'ensemble des acteur·rices, et en premier lieu les habitant·es. Leur expérience du quartier, leurs perceptions et leurs attentes constituent une source de connaissance irremplaçable. Les associer à toutes les étapes de l'évaluation, du choix des questions à la formulation des préconisations, c'est donner corps à l'ambition démocratique qui fonde la politique de la ville.

Enfin, l'évaluation est un formidable espace d'expérimentation dans les modes de faire. Baromètres, diagnostics en marchant, cartographies partagées, recueils de témoi-

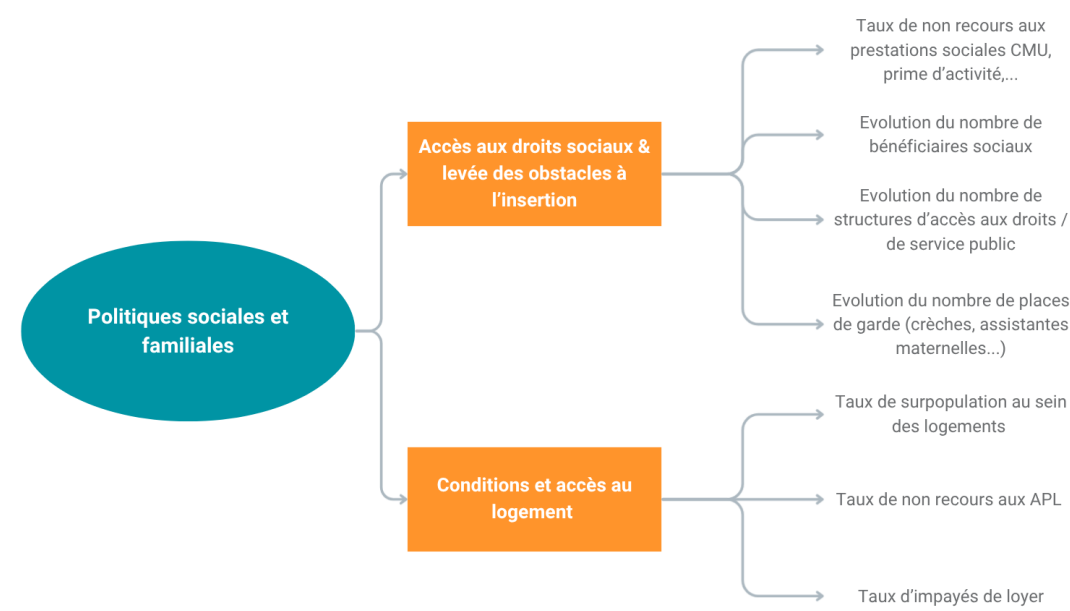
Conclusion

gnages, ateliers collaboratifs : les outils ne manquent pas pour sortir des sentiers battus et appréhender de manière qualitative actions et démarches engagées. Chaque territoire peut essayer, ajuster, inventer. Le droit à l'essai vaut aussi pour l'évaluation, et les démarches testées d'ici 2027 poseront les bases d'une évaluation finale plus solide en 2030, d'autant que l'un des défis de la politique de la ville réside dans sa capacité à capitaliser sur la richesse de ce qui est déployé dans les territoires.

Ce guide n'a pas vocation à clore la réflexion, mais à l'ouvrir. Il invite chacun·e à s'emparer de l'évaluation comme d'un levier, pour mieux comprendre, mieux agir et mieux construire, ensemble, l'avenir des quartiers du Val-d'Oise. Le Pôle ressources restera aux côtés des acteur·ices du territoire pour accompagner ces démarches et partager les enseignements qu'elles feront émerger.

Indicateur	Utilité	Population	Détenteur / producteur de la donnée	Méthode de recueil	Freins, limites, difficultés
Nombre de bonnes de protoxyde d'azote collectées par les services techniques	Estime l'étendue de la problématique de consommation de gaz hilarant sur l'espace public Un indicateur de cadre de vie et de comportements à risques Permet de localiser les espaces les plus à risque	Espaces à l'intérieur du QPV	Services techniques	Tableau de bord mensuel	Mettre en œuvre un système de comptage léger et simple à mettre en place A mettre en regard des constats des gardiens qui gèrent les espaces privés
Nombre d'adhérent·es dans les associations sportives	Dresser un panorama de la pratique sportive en QPV	Membres des associations sportives basées sur le QPV ou dans la commune	Associations	Recensement annuel	Des habitant·es peuvent fréquenter des associations sportives ailleurs que dans leur QPV, et inversement Ne permet pas de conclure de manière générale sur la pratique du sport (pratiques autonomes)
Nombre de nouveaux médecins sur le territoire	Matérialise l'évolution de l'offre de soins sur le territoire	Nouveaux médecins installés dans ou à proximité des QPV	Service santé municipal ARS	Recensement annuel	Ne permet pas de conclure que les nouvelles possibilités de rendez-vous profitent effectivement aux habitant·es du territoire

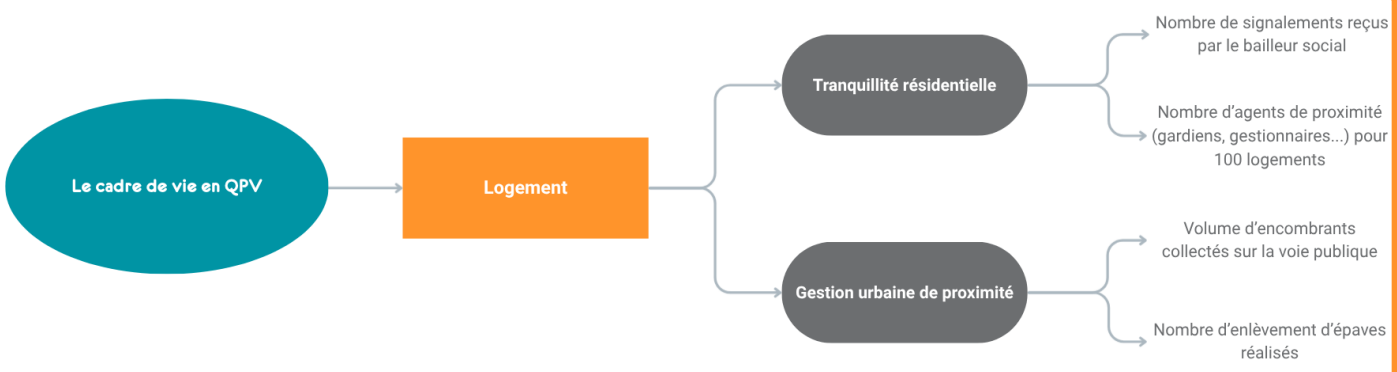
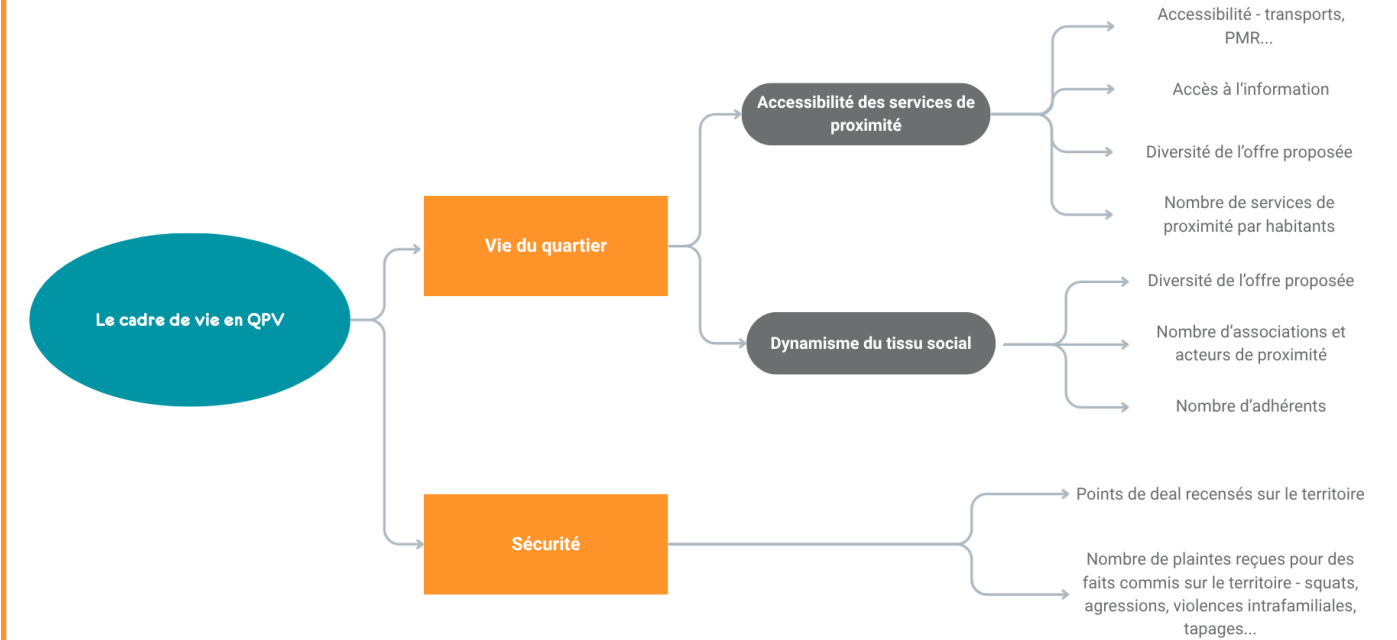
Thématique politiques sociales et familiales



Indicateur	Utilité	Population	Détenteur / producteur de la donnée	Méthode de recueil	Freins, limites, difficultés
Évolution du nombre de bénéficiaires sociaux	Estime l'impact des actions d'information aux droits - solvabilité, accès aux droits Permet de s'intéresser à des populations plus éloignées des institutions	Habitant·es des QPV éligibles à une / des aides sociales	Caisse d'Allocations Familiales	Données disponibles et actualisées de la CAF Collecte annuelle	Difficulté d'interprétation : une augmentation du nombre de bénéficiaires peut témoigner d'un meilleur travail d'accompagnement et/ou d'un appauvrissement de la population
Taux de surpopulation des logements	Permet de mesurer la qualité et l'adaptation du logement aux besoins des ménages	Logements privés et sociaux du QPV	1/ Les habitant·es eux·elles-mêmes 2/ Pour les logements sociaux - enquêtes d'Occupation du Parc Social (OPS) 3/ Pour l'ensemble des logements - fichier détail de l'INSEE	1/ Enquête 2/ Données des bailleurs sociaux - tous les 2 ans 3/ Via l'INSEE - fichier détail logement. Mettre en regard les variables Nombre de personnes du ménage & Nombre de pièces du logement. Données à N-3	1/ Manque d'exhaustivité & chronophage 2/ Population partielle (manque les logements privés) 3/ Données très précises mais non contemporaines - peut être utile pour déceler des tendances de fond
Nombre d'habitant·es des QPV accompagnés dans les espaces emploi	Permet de comptabiliser la population qui fréquente ces espaces Permet d'avoir un regard particulier sur des publics spécifiques (très éloignés de l'emploi, porteurs de handicap...)	Population du QPV	Espaces emploi	Tableaux de bord annuel - à détailler selon les types de publics à suivre	Standardisation du décompte Difficulté d'interprétation Croisement et consolidation avec les chiffres de France Travail
Évolution du nombre de structures d'accès aux droits	Dresse un état des lieux des services disponibles dans ou à proximité du QPV	Équipements du QPV ou des alentours	Services municipaux	Recensement annuel	Ne permet pas de conclure sur la fréquentation effective de ces structures et sur l'impact qu'elles ont sur leurs usagers Un simple recensement ne permet pas d'identifier finement les services proposés
Taux d'impayés de loyer dans le logement social	Mesure la solvabilité des ménages du QPV et vise à identifier ou adapter l'offre d'accompagnement à déployer sur le QPV	Ménages des QPV	Bailleurs sociaux	Tableau de bord annuel	Ne permet pas de conclure sur les difficultés rencontrées par les ménages concernés

Indicateur	Utilité	Population	Détenteur / producteur de la donnée	Méthode de recueil	Freins, limites, difficultés
Évolution du nombre de places de garde	Mesure l'état de l'offre de places de garde d'enfants - facteur important pour faciliter l'insertion professionnelle	Places de garde disponibles sur le territoire du QPV ou aux alentours	Services municipaux	Recensement annuel	Des places peuvent être attribuées à des résident-es hors de la commune / des habitant-es peuvent bénéficier de places en dehors du territoire L'état de l'offre publique ne résume pas l'ensemble de l'offre (crèches privées, crèches d'entreprise...)
Taux de non recours aux prestations sociales	Un état des lieux de l'accès aux droits sociaux, facteur de moins de précarité Indicateur de pertinence de l'implantation de certains services en proximité - écrivains publics, aide sociale...	Population du QPV	1/ C2S : recensement des bénéficiaires par la CPAM 2/ RSA : recensement des bénéficiaires par la CAF 3/ APL : recensement des bénéficiaires par la CAF Données de revenu (RFR) via le Ministère de l'économie et des finances	Croisement de plusieurs bases de données : Ménages bénéficiaires (fichiers CAF ou CPAM) Nombre de ménages éligibles à l'aide - identifier le nombre de ménages dont le RFR est inférieur au revenu maximum pour être éligible. -> Estimation à travers la base IRCOM du Ministère de l'économie et des finances (Nombre de foyers fiscaux & revenu fiscal de référence des foyers fiscaux). Estimation à l'échelle communale	Echelle d'analyse communale (difficile d'aller plus bas sans recourir à des méthodes d'analyse complexes) Technicité Approximation qui dépend de l'hypothèse de distribution des revenus retenue dans le cadre de l'analyse (distribution uniforme, distribution normale...) Non-contemporanéité des données fiscales (année N-2)

Thématique cadre de vie



Indicateur	Utilité	Population	Détenteur / producteur de la donnée	Méthode de recueil	Freins, limites, difficultés
Nombre d'équipements	Mesurer l'état de l'offre sur le quartier & aider à la décision pour la mise en place de nouveaux équipements ou mutualisation	Territoire du QPV et abords	DGA urbanisme (nombre de services) & services techniques communaux	Recensement annuel	Actualisation et interprétation de la donnée
Accessibilité des équipements	Dresser un état des lieux de l'accessibilité PMR des équipements publics	Équipements publics du QPV ou des abords	Services techniques INSEE - base permanente des équipements	Recensement annuel	L'adaptation d'un équipement peut être totale ou partielle Une grande variété de pathologies nécessitant des adaptations diverses Le fait qu'un équipement ait été mis aux normes d'accessibilité peut masquer d'autres difficultés d'accès - cheminement alentours non adaptés, marches sur le domaine public...
Nombre d'agents de proximité pour 100 logements	Mesure la présence de proximité au sein des résidences sociales	Agents de proximité des bailleurs sociaux	Bailleurs sociaux	Recensement annuel	Ne prend pas en compte des éléments qualitatifs sur la qualité des liens avec les locataires (incidents, personnel logé sur site, efficacité des remplacements...) Ne met pas en valeur la coordination avec d'autres acteurs du lien social (médiation, prévention, forces de l'ordre...)
Nombre d'associations actives sur le QPV	Dresser un panorama de la vitalité associative sur le quartier	Associations basées sur le QPV ou dans la commune	Services techniques municipaux Préfecture Centres sociaux	Recensement régulier	Distinguer les associations actives des structures n'ayant plus d'activité Zonage - des associations basées hors QPV peuvent agir en son sein, et inversement

Indicateur	Utilité	Population	Détenteur / producteur de la donnée	Méthode de recueil	Freins, limites, difficultés
Nombre d'adhérent·es dans les associations	Dresser un panorama de la vitalité associative sur le quartier	Membres des associations basées sur le QPV ou dans la commune	Associations	Recensement régulier	De fortes variations selon les années
Diversité de l'offre de services	Mesurer l'état de l'offre sur le quartier & aider à la décision pour la mise en place de nouveaux équipements ou mutualisation	Territoire du QPV et abords	DGA urbanisme (nombre de services) & services techniques communaux	Recensement annuel	Actualisation et interprétation de la donnée
Points de deal recensés	Mesure l'état du trafic de stupéfiants sur le QPV, source majeure de dégradation du cadre de vie et de la sécurité du quartier	Points de deal	Forces de l'ordre	Tableau de bord ou cartographie régulière	Permet peu de conclure sur la réactivité des forces de l'ordre et sur le travail entrepris (répétition des faits, enquêtes ou interventions complexes...)
Nombre de plaintes reçues sur le territoire	Mesure le nombre et le type de plaintes reçues pour des faits commis sur le QPV -> importance de définir les types de plaintes à retenir	Plaintes déposées pour des faits commis sur le QPV	Forces de l'ordre	Recensement trimestriel	Peut amener à mélanger des situations de gravité différente -> importance de définir et catégoriser les faits à comptabiliser Permet peu de conclure sur la réactivité des forces de l'ordre et sur le travail entrepris (répétition de faits, enquêtes complexes..)
Volume d'encombrants collectés sur la voie publique	Mesure les efforts des services au bénéfice du cadre de vie et de la propreté du quartier Permet d'entrevoir l'évolution de ces incivilités	Tonnage d'objets ramassés sur la voie publique par les services propreté - hors procédures régulières	Service municipal de la propreté	Tableau de bord au fil de l'eau	Mesure un nombre, ce qui ne permet pas de conclure sur la réactivité (et donc sur l'efficacité de la coordination) - durée entre le signalement et l'enlèvement effectif
Nombre d'enlèvements d'épaves réalisés	Mesure le travail consenti au profit d'un cadre de vie apaisé	Enlèvements d'épaves sur le périmètre du QPV	Forces de l'ordre (police municipale) - domaine public Bailleurs sociaux - domaine privé	Tableau de bord au fil de l'eau	Mesure un nombre, ce qui ne permet pas de conclure sur la réactivité (et donc sur l'efficacité de la coordination) - durée entre le signalement et l'enlèvement effective

Indicateur	Utilité	Population	Détenteur / producteur de la donnée	Méthode de recueil	Freins, limites, difficultés
Nombre de signalements reçus par le bailleur social	Permet un état des lieux des difficultés et de l'ambiance au sein des résidences sociales du quartier	Faits signalés au sein du patrimoine social du QPV	Bailleurs sociaux	Tableau de bord du bailleur social annuel	Permet peu de conclure sur la réactivité du bailleur social Peut amener à mélanger des situations de gravité différente : importance de définir les faits à comptabiliser Indicateur pouvant être dépendant d'effets contextuels (travaux, présence d'une amicale de locataires active...)

II - Fiche indicateurs

Liste indicative de points à analyser lors de la définition des indicateurs d'évaluation.

Fiche indicateur



Nom de l'indicateur



Quelle est son utilité ? A quelles fins l'exploiter ?



Quelle est la population étudiée ?



Que mesure-t-on exactement ?



Qui détient ou peut produire la donnée ?



Comment recueillir cette donnée ?



Quand mesurer ?



Quels freins, quelles limites ou difficultés identifiées?

III - Concevoir un baromètre thématique

1° Définir l'objet du baromètre

Ex – le climat éducatif, la qualité du cadre de vie, la coopération locale...

2° Définir les différentes dimensions qui composent l'objet interrogé

Ex – Climat éducatif : dimensions relationnelles, éducatives, participatives, environnementales et spatiales, subjectives

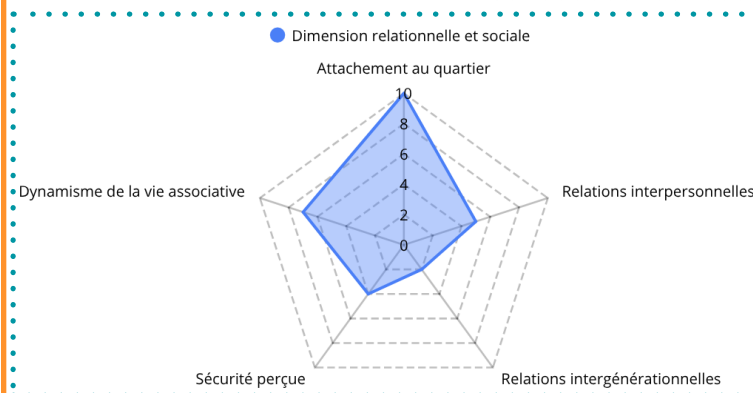
3° Alimenter le baromètre

Des sondages en direct peuvent être organisés ou des questionnaires mis en place.

Ex - Déclinaison de la dimension relationnelle du climat éducatif.

Déclinaison de la dimension relationnelle et sociale

- Qualité du lien social
- Coopération entre acteurs éducatifs
- Bien-être et sécurité perçue
- Je me sens attaché-e à mon quartier (pas du tout) 0-1-2-3-4-5-6-7-8-9-10 (tout à fait)
- Je trouve que les habitant-es ont de bonnes relations entre eux-elles
- Les relations entre les différentes générations sont bonnes
- Je me sens en sécurité dans mon quartier
- Dynamisme de la vie associative



4° Rendre lisibles les résultats du baromètre

La visualisation est importante pour faciliter l'appropriation des résultats.

5° Mener l'analyse et formuler des préconisations

Idéalement collectivement, mettre en perspective les résultats du baromètre, les évolutions d'une année sur l'autre à l'aune du vécu et de l'expérience des acteur-ices du territoire :

- Quels sont les résultats qui vous ont marqués ?
- Quelles sont les démarches qui ont été engagées sur la thématique (climat éducatif) ?
- Quelles sont les réussites que nous estimons avoir obtenues ?

- Quelles sont les difficultés ou freins que nous rencontrons encore ?
- Pour aller plus loin, que devons-nous réussir à présent ?
- Comment est-il souhaitable de s'y prendre ? Que devons-nous faire ?

6° Tenir le baromètre dans la durée

Un baromètre est d'autant plus utile qu'il est alimenté de manière régulière (1 fois par an en général). Il permet ainsi de prendre le pouls d'un territoire sur un sujet précis et de débattre en intégrant les évolutions identifiées.

IV - Concevoir une grille d'analyse partagée

Une grille d'analyse permet de proposer un cadre commun à l'ensemble des acteur-rices engagé-es autour d'un objectif du CEQ 2030 et ainsi de réussir à mieux qualifier l'impact des actions déployées. Elle intègre les indicateurs à prendre en compte, la manière de les collecter et propose plusieurs niveaux d'impacts. Idéalement, elle est co-construite avec les partenaires impliqués autour de l'objectif ciblé afin de bien s'assurer des finalités recherchées et de ce qui est considéré comme ayant de la valeur.

Exemple de grille d'analyse relative à des actions visant à accompagner l'appropriation de pratiques favorables à la santé¹.

Indicateurs	Éléments observables	Niveau 0 - absence de changement	Niveau 1 - premier niveau de changement	Niveau 2 - fort niveau de changement
Satisfaction	Intérêt verbal, enthousiasme, demande de suites	Peu d'intérêt, présence contrainte, peu d'assiduité	Motivation modérée, peu d'initiatives	Forte motivation, propositions d'idées
Public cible**	Listes des participant-es	Le public n'est pas précisément ciblé	Une communication existe avec les partenaires pour le ciblage du public	Le public est clairement ciblé via les besoins repérés en amont, en lien avec des critères précis
Participation active**	Questions posées, interactions, prises de notes...	Passivité, peu d'interaction	Participation irrégulière	Participation dynamique et régulière
Sentiment de compétence***	Confiance exprimée, apprentissages utiles	Faible confiance (pas pour moi)	Confiance moyenne, compréhension partielle	Sentiment d'être capable, d'avoir appris des choses utiles

1. ** : indicateurs de la dynamique partenariale. *** : indicateurs d'impact.

Indicateurs	Éléments obser- vables	Niveau 0 - absence de changement	Niveau 1 - premier niveau de change- ment	Niveau 2 - fort niveau de changement
Changement comporte- mental***	Témoignages, observations	Aucun change- ment	Changements ou ajustements mi- neurs, mise en pratique	Changements réguliers et intégrés
Dynamique collec- tive***	Initiatives sponta- nées, coopération	Peu d'initia- tives	Emergence de projet commun (goûter sain)	Création d'une dynamique collective durable (groupe de marche, jardin partagé)

V - Élaborer un recueil de témoignages

La réalisation de témoignages ou de monographies simplifiées mettant en évidence la plus-value d'un accompagnement autour d'un parcours individuel ou de l'évolution d'un territoire permet de formaliser des éléments qualitatifs relatifs à la perception des habitant·es.

Ces témoignages peuvent être formalisés en format papier ou via des podcasts ou encore des vidéos. La réalisation de ce type de témoignages peut d'ailleurs constituer un projet à part entière dans le cadre du CEQ 2030 au regard de la portée éducative de la démarche (découverte du journalisme, montée en compétence dans la réalisation et le montage). Ils deviennent ainsi tout à la fois un objet permettant de nourrir qualitativement l'analyse dans le cadre de l'évaluation, et un outil de promotion des actions engagées.

Pôle Ressources

Ville et développement social

Les productions du Pôle ressources

Facilitateur au service du développement social et territorial, et de la politique de la ville, le Pôle ressources capitalise sur l'animation des réseaux professionnels pour outiller les acteur·rices.

Dans la même collection

Avril 2026

> Les quartiers prioritaires de l'ouest francilien [Focus valdoisien], édition 2026

Mars 2026

> Les quartiers prioritaires de l'ouest francilien [Focus altoséquanais]

Février 2026

> Mise en œuvre de l'A-TFPB : repères pour un partenariat réussi

2024

> Évaluer la Convention territoriale globale

Décembre 2022

> L'évaluation des contrats de ville en Île-de-France

Pôle ressources ville et développement social
39 rue des Bussys
95600 Eaubonne
www.lepolderessources.fr